



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 FEVRIER 2013

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le vendredi 15 février 2013 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 8 février 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

PRESENTATION DE L'AUDIT DE LA GESTION DE LA SAEM GESTION DU PORT VAUBAN

M. LEONETTI

Monsieur DES CLOIZEAUX, je vous cède la parole.

M. DES CLOIZEAUX

Merci Monsieur le Maire. Donc je vais démarrer la présentation en me présentant rapidement. Donc Arnaud DES CLOIZEAUX. J'appartiens au Cabinet « Duranton Consultants ». C'est un cabinet de conseil en organisation spécialisé dans le conseil pour les collectivités territoriales. C'est la raison pour laquelle nous avons eu l'occasion de travailler pour le Port. Voilà donc pour la présentation.

Je vais vous faire la présentation. Je pense que le plus simple, est que je déroule l'ensemble de la présentation et qu'il y ait un moment de questions/réponses à la fin de la présentation. Monsieur le Maire

M. LEONETTI

Tout à fait. Allez-y.

M. DES CLOIZEAUX

Bien, donc le rappel des objectifs et de la méthode : donc vous avez le document sous les yeux, je ne vais pas le lire, je vais simplement le parcourir.

On va d'abord rappeler que l'étude a démarré en octobre 2011. Elle a été demandée par le Président du Port de l'époque, Jean-Pierre GONZALEZ et elle poursuivait trois objectifs : évaluer l'organisation en place et l'adéquation avec les attentes des usagers ; proposer une organisation efficiente et puis conduire l'étude en concertation avec les différents responsables de la SAEM. L'idée était de travailler en collaboration avec le Port et ses équipes et pouvoir le cas échéant, les accompagner dans le changement.

Donc en fait cette étude a compris deux grandes parties : une partie qui était une étude prospective qui s'est déroulée d'octobre à janvier 2012 et puis une partie d'accompagnement.

Donc dans cette première partie jusqu'à janvier 2012, on a fait une analyse de l'existant et on a identifié les marges de progrès. Et à partir de janvier 2012, on a déployé les différentes pistes d'amélioration du fonctionnement et on a mis en place progressivement une nouvelle organisation. C'est cette nouvelle organisation dont je vais vous parler aussi aujourd'hui.

Alors un petit rappel historique, mais je pense que beaucoup d'entre vous connaissent ces éléments. Simplement rappeler que le Port Vauban a été créé dans sa forme actuelle en 1971 ; qu'il est bâti sur le principe d'une amodiation de cinquante ans qui va arriver à échéance le 31 décembre 2021 ; que le port aujourd'hui compte un peu plus de 1 600 places dont vous avez la répartition (une grande partie des places sont des places de moins de dix mètres) ; qu'on a trois types d'usagers au sein du port : des usagers

historiques qui sont les pêcheurs professionnels et les clubs sportifs ; des actionnaires amodiataires, c'est-à-dire ceux qui ont acheté leur place et qui ont contribué au financement du port, ça représente 730 postes, donc un peu moins de la moitié ; et puis des locataires de la partie publique, donc la partie publique étant une partie en location principalement pour ceux qui connaissent les pannes flottantes.

Il y a eu plusieurs restructurations successives à ce port. Deux grandes restructurations : 84 et 87 qui ont permis de faire de la place pour des bâtiments de grande plaisance, c'est-à-dire les très grands bateaux et puis le déplacement de l'aire de carénage qui n'était pas très bien placée au sein du port à l'époque. Voilà pour le contexte.

En termes d'activités, je rappelle rapidement certains éléments. D'abord que le port compte 38 salariés aujourd'hui, que cet effectif est stable depuis cinq ans. Je vous ai rappelé les équilibres financiers, mais que vous connaissez sans doute déjà puisque ils sont présentés tous les ans au Conseil municipal. Donc ces équilibres-là ont été présentés en septembre 2012.

En termes d'éléments d'analyse sur l'activité du port, ce qu'on peut pointer de façon rapide, c'est que les dépenses de personnel sont stables et maîtrisées (c'est logique puisque l'effectif est stable) ; les charges supportées par les amodiataires et les clubs sont contenues, donc les charges qui sont payées par les utilisateurs, sont relativement stables : 1,7% d'évolution par an, ça correspond à l'évolution de l'inflation, du coût de la vie, comme vous préférez. On a une augmentation de taille des provisions pour ceux qui veulent regarder les chiffres dans le détail, qui permettent de financer les travaux d'une part et qui ont été principalement financées par l'augmentation de l'activité du parking et de la fréquentation générant des recettes.

La variation du compte d'exploitation s'explique essentiellement par des variations de travaux de gros entretien. On a une augmentation sur les chiffres qui vous sont proposés qui sont liées à des travaux plus importants effectués sur le port, en 2011 en particulier.

Et puis, pour information, il y a un contrôle fiscal qui a été réalisé début 2012 qui ne révèle pas d'anomalies de gestion. Voilà pour les éléments d'activités qui permettent de cerner un petit peu l'état dans lequel est la gestion du port aujourd'hui.

L'étude prospective. Donc, on entre dans le cœur de l'étude. L'étude avait pour objet d'évaluer l'organisation du port, c'est-à-dire la capacité du port à proposer un niveau de services adapté à sa clientèle. Ce qui a été noté, et sans lire le document, c'était que il y avait des problématiques de compétences au sein du personnel. Bon ces problématiques, on le verra plus tard, ont été proposées on va dire des éléments structurants pour mieux gérer ce personnel, mieux le former, faire évoluer les postes du personnel.

On a noté aussi une centralisation excessive de certaines fonctions, en particulier sur la Direction, ce qui posait des problèmes de continuité de service et on a proposé, on le verra un peu plus tard, une nouvelle organisation qui permet d'assurer une meilleure continuité de service.

La gestion du temps est un vrai problème au sein du port parce qu'on sait bien que l'activité du port est extrêmement saisonnière, donc la gestion du temps méritait d'être mieux structurée. On a travaillé en 2012 dessus, on continuera à y travailler en 2013.

Il y a une gestion des postes. Alors quand on appelle gestion des postes, ce sont places. Donc la gestion des places dans le port va être consolidée. On verra comment.

Et puis il y a des outils de pilotage et de mesure de l'activité qui étaient notoirement insuffisants, principalement sur le suivi de la propreté, sur le suivi des incidents « parking » et sur la satisfaction client. Ce sont des outils qu'il va falloir améliorer si on veut améliorer la vision du service rendu.

Dernier élément qui a été notifié : c'est un besoin de renforcement de la planification et du suivi des travaux et on le développera dans la suite de la présentation.

Deux forces ce qu'on a appelées les points d'ancrage pour conduire le changement : d'abord on a une rigueur comptable et financière au sein du port, concentrée sur l'équipe de Direction et elle doit permettre d'étendre une organisation plus structurée, plus maîtrisée sur l'ensemble des équipes, et en particulier sur

l'encadrement intermédiaire. Et puis on a une gestion du personnel maîtrisée, 5 ans de stabilité du personnel en attestent. Et c'est donc un point d'ancrage pour mieux gérer le personnel demain. On parlait de formation tout à l'heure. On verra. Ce sont des éléments qui sont structurants et qui permettent d'avancer. Voilà sur la partie de l'étude prospective.

Cette étude a conduit de façon synthétique à un projet d'organisation. Ce n'est pas cette organisation qui est complètement en place ; elle est en train d'être mise en place avec la formation d'une équipe de Direction mieux structurée, l'émergence d'un poste sur l'accueil gestion clients, c'est-à-dire, un responsable administratif et financier qui est en cours de structuration aujourd'hui et en face de cela un responsable de l'exploitation qui est le commandant actuel du port.

Les maîtres de port adjoints qui sont ici c'est ce qu'on appelle l'encadrement intermédiaire étant renforcé dans leur fonction et puis des postes étant revus. Le texte écrit en bleu sur le document représente le poste des agents structurés qu'il a fallu mieux définir dans la nouvelle organisation.

Donc voilà pour l'organigramme en cours de mise en place au sein du port.

La conduite des chantiers par processus. En fait, à l'issue de cette phase de proposition de nouvelle organisation, il a été aussi proposé de structurer l'organisation du port suivant différents processus. Donc l'exploitation, la gestion clients, la gestion du parking, le pilotage des ressources et des projets qui a d'ailleurs conduit à faire deux sous-processus : le programme des travaux et la démarche environnementale, et puis la gestion des ressources humaines que j'aurais pu mettre en premier mais que j'ai volontairement mis en dernier parce que c'est peut-être le plus important et je finirai là-dessus.

Donc si on reprend ces processus un par un.

D'abord, la partie exploitation. Sans rentrer les détails, on a deux types de structurations sur cette exploitation. C'est l'entretien d'espaces publics quelque part c'est à dire la propreté du port. Donc on a mis en place une sectorisation de manière à assurer des fréquences régulières d'entretien. Même chose sur la partie espaces verts. L'idée, c'est de pouvoir varier les fréquences d'intervention en fonction de la saison et du besoin et de cette manière-là, d'assurer une qualité de prestation homogène ou adaptée aux salissures qui sont produites sur le port. Ça passe par une mobilisation de l'encadrement intermédiaire et le déploiement opérationnel. Il y a eu des tests en 2012, ça continuera à être développé en 2013.

Ensuite la partie gestion des clients. Elle a consisté en deux grands chantiers : d'une part, avoir des horaires qui étaient adaptés aux besoins de la clientèle et relativement larges. C'est un, un niveau de service au public plutôt important. Et puis le deuxième élément, ça a été de mutualiser ce fonctionnement sur plusieurs postes, ce qui n'était pas le cas et ce qui posait des problématiques de continuité de service : quand l'agent n'était pas là, et il n'y avait pas de continuité de service. Donc aujourd'hui c'est mutualisé sur plusieurs postes. Ça permet une meilleure fiabilité dans l'accueil clients et même une meilleure fiabilité dans la gestion puisque les informations sont partagées. Il y a encore des pistes sur la mutualisation avec l'accueil qui seront à mener un peu plus tard.

La gestion du parking. Pour faire simple, l'activité du parking a explosé. Vous savez tous pourquoi. C'est parce que en fait en face, au Pré des Pêcheurs en travaux. Et de ce fait, le parking du port s'est retrouvé très rapidement saturé. Ça a amené le port à mettre en place une nouvelle façon de gérer le parking. Elle n'est pas aboutie. On a encore d'importants problèmes de saturation sur ce parking et de gestion de cette saturation. L'été 2013 sera l'occasion de consolider l'organisation en place et de proposer des solutions pour éviter qu'il y ait un stationnement que je qualifierais d'anarchique pour ceux qui connaissent un petit peu ce qui se passe sur le parking du port. Voilà.

Autre élément : c'est le pilotage des ressources et des projets. Alors j'en parlais : on a commencé à travailler sur la mise en place d'indicateurs pour permettre de mieux comprendre ce qui se passait au sein du port et puis de pouvoir mesurer la performance du port. En même temps qu'on mettait en place ces indicateurs, on a mis en avant la nécessité de renforcer le suivi de l'entretien du port, de l'entretien de l'espace public, et de fait le suivi et la programmation des travaux. Ce sont donc les planches qui vont suivre parce que c'est peut-être un des enjeux principaux qui a été identifié non pas lors de l'étude mais lors de la mise en œuvre. C'est au moment de la mise en œuvre qu'on s'est aperçus qu'il y avait un manque de maîtrise sur cet élément-là.

Alors sur les travaux. La planche qui vous est présentée, est issue du travail réalisé en 2012. Trois enjeux sur les travaux : d'abord maintenir des conditions de sécurité optimales ; ensuite maintenir voire développer la qualité de prestations rendues ; et enfin préparer la restitution du port à la fin de la concession dans les meilleures conditions.

Je vous rappelle ce que j'ai dit rapidement au départ : la concession arrive à terme en 2021 et à ce moment-là, le port sera restitué à la Ville et il doit être restitué dans un état qui doit être équivalent à l'état de sa création. Donc l'approche travaux est essentielle pour arriver à ce résultat à horizon 2021.

On a donc identifié par rapport à ça trois types de travaux: les travaux de mise en sécurité, ce qui paraissait logique ; les projets de rénovation du port, c'est-à-dire ce qui tient dans l'enveloppe stricte du port et puis des travaux qui sont en interface avec la Ville, en particulier la zone qu'est face au Pré des Pêcheurs et la restructuration de la zone artisanale.

En vision plus graphique ça nous donne cette vision-là. Donc aujourd'hui, on a identifié l'ensemble des travaux à conduire avec ces petites zones de couleur. On retrouve en rouge les travaux urgents : un quai qui est en mauvais état qui faut refaire rapidement ; une digue qui se détériore et qui faut refaire aussi rapidement ; une problématique de réseaux électriques principalement sur le vieux port. C'est la priorité des priorités par rapport à la sécurité du port.

Ensuite, on a une zone verte qui correspond à la rénovation du port. Donc là c'est par tranches : principalement ce sont des problématiques de voirie et d'aménagement de l'espace public. Et puis deux zones qui sont en interface avec la Ville et qui demandent un pilotage attentif : la zone qui est en face du Pré des Pêcheurs et puis la zone artisanale. Les projets sont en cours là-dessus avec un pilotage par le port en lien avec la Ville.

Ces travaux il faut les financer. Les financements sont là. Bon je ne rentre pas dans les détails mais il faut savoir que grosso modo vous avez la capacité de l'excédent d'exploitation qui permet de générer le financement en rouge sur l'écran. En bleu, vous avez les travaux, donc on voit qu'il y a beaucoup de travaux à conduire en 2013-2014 et il y en aura encore en 2015. Puis en vert, vous avez la capacité de financement par rapport à ces travaux qui reste adaptée aux travaux à conduire, avec des réserves. Pourquoi des réserves ? Parce que sur la digue, par exemple, si jamais on avait un problème climatique important, il faut que le port puisse faire face à des imprévus. Donc c'est normal d'avoir ces réserves pour faire face à ces imprévus. Voilà sur la partie financement des travaux.

C'est le détail du graphique d'avant. Donc là c'est la planification jusqu'à 2017, donc c'est une prévision. Ça nécessitera d'être consolidé de l'ensemble des travaux, par estimation, par enveloppes on va dire, réparti sur plusieurs années et par types de travaux à conduite.

Élément important par rapport à ces travaux qui a été aussi abordé lors de la démarche, c'est la problématique de l'environnement et du couplage d'une démarche travaux. C'est l'aménagement de l'espace public. Et derrière ça, il y a la qualité de cet espace public et de l'environnement qu'il y a autour. On rappellera que le label « Pavillon Bleu » avait été obtenu dans les années 80, puis pour des raisons d'importants travaux successifs, avait été abandonné et remis en place en 2002. Et depuis 2002, le Port de la Ville d'Antibes a le Pavillon Bleu tous les ans.

En 2005, on est allés un peu plus loin. On a fait réaliser un diagnostic sur la pollution en milieu portuaire et on a amorcé une démarche qui visait à obtenir le label Port Propre. Donc cette démarche a conduit à réaliser de nombreux aménagements pour améliorer la qualité environnementale du port.

Demain on doit continuer à, à mettre en œuvre cette démarche de manière à ce qu'en 2015 on puisse obtenir le label « Port Propre ». Il y a trois thématiques qui doivent contribuer à obtenir ce label. D'abord, développer la communication et la sensibilisation par rapport à l'affichage, participation à la Journée de l'environnement, peut-être le renforcement de la sensibilisation auprès des écoles. Donc des éléments de communication et de sensibilisation. Accentuer le développement des équipements par les infrastructures, c'est-à-dire ben mieux récupérer les eaux noires et les eaux grises, mieux gérer la distribution de l'eau et la gestion des fuites. Et puis enfin, intégrer la démarche environnementale au sein des projets. Ça nous intéresse directement par rapport à ce qu'on a vu précédemment parce que c'est créer de nouveaux espaces avec une qualité environnementale accentuée. Il y a des problématiques d'esthétique et

d'intégration paysagère, des problématiques d'espaces verts. Le port, c'est un demi-hectare d'espaces verts, donc c'est quand même essentiel et puis c'est sans doute une force du Port Vauban aujourd'hui. C'est qu'on a un port important avec des espaces verts importants, ce qui n'est pas le cas de tous les ports en Méditerranée. Puis, c'est enterrer les bacs de collecte, développer les installations sanitaires. Pour ceux qui sont allés sur le port très récemment, il y a des travaux en cours sur le jeu de boules afin de mettre en place des sanitaires.

Alors je finirai par la partie « ressources humaines » parce que derrière tous ces projets ben essentiellement il y a des hommes : les 38 postes dont je vous ai parlés au début de la présentation. Il y a des compétences à développer, des pans de formation à mettre en place, de nouvelles méthodes dans le recrutement et dans l'évaluation professionnelle. Donc vous avez l'ensemble des chantiers qui ont été conduits principalement en 2012 et qui sont même en cours de test ou d'amélioration en 2013 et qui consistent à renforcer la professionnalisation des agents du port et renforcer l'efficacité de l'organisation en place.

Je vous remercie de votre attention.

[Applaudissements]

M. LEONETTI

Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Gérard PIEL.

M. PIEL

Oui Monsieur le Maire. On assiste à une présentation d'une étude qui d'ailleurs est une des spécialités du Cabinet « Duranton », c'est-à-dire une étude de DRH voilà, gestion du personnel, optimisation. Mais nous on attendait un autre audit que celui-là. Les dix pages qui nous sont présentées sont effectivement, je répète, une optimisation du personnel. On a bien compris qu'il fallait que les gens qui travaillent sur le port, parlent anglais, que la diffusion de l'information était inégale, etc., etc., mais franchement je pense qu'ici, à part ceux qui ont déjà pris connaissance de ce document, tout le monde reste sur sa faim.

Alors moi, j'ai quelques questions à poser. D'abord, ce document ça coûte combien ? Voilà, le coût de l'étude puisqu'une étude qui démarre en 2011, si j'ai bien compris qui nous est présentée aujourd'hui avec dix pages de graphiques. Voilà, je suis un peu sceptique. J'aimerais savoir le coût de cette étude puisqu'en dernier ressort quand même, c'est une SAEM, et que la Ville participe à cette SAEM donc c'est la première question.

Ensuite on a parlé du parking. Effectivement, aujourd'hui, le port, quelque part, bénéficie des travaux qu'il y a sur le Pré aux Pêcheurs, contrairement aux commerçants de la vieille ville qui, eux sont touchés, sont impactés par ces travaux. Puisque on vient de nous dire que le port n'était pas riche, mais en tout cas bénéficiait financièrement de ces travaux, il y a peut-être quelque chose à voir dans le cadre du FISAC pour que le port participe à disons soulager les commerces de la vieille ville qui subissent les travaux du Pré aux Pêcheurs. Ça, c'est la première des choses.

Bon après, il n'y a rien sur l'occupation du port, sur la façon dont les places sont louées, achetées. On ne sait pas le nombre de jours que les bateaux restent au mouillage. Bon tout ça nous, on pensait que ça allait être dans l'audit. Ça n'y est pas, tant pis.

Et tout dernier point : on a bien compris que on commençait à mettre de côté, et c'est normal, des finances parce que en 2020 le port va revenir dans sa totalité à la Ville, et qu'il doit revenir dans un état qui correspond à l'état donc d'y a 50 ans et pas dans le même état qui y'a 50 ans, c'est-à-dire avec une certaine modernisation.

Donc effectivement, il y a des travaux à faire. À partir du moment où il y a des travaux à faire, y compris sur la digue, et la digue est sur le domaine de l'International Yacht Club : est-ce que c'est le port, la SAEM qui va payer ces travaux ou est-ce que c'est les yachts qui sont sur le quai des Milliardaires ? Ça aussi c'est une deuxième question.

Enfin, troisième question et j'en aurai terminé : la rénovation qui nous est proposée là pour mettre en conformité le port pour 2020, ne tient pas compte, ou alors je n'ai pas compris, mais j'ai eu très peu de

temps pour étudier du projet d'extension. Voilà. Donc je voulais savoir si l'étude a aussi englobé ce projet d'extension. En tout cas, il n'apparaît pas.

Et puis dernier point, mais je sais très bien que ce genre de document est présenté, il est succinct et qu'il est certainement issu de tout un travail. Est-ce qu'on pourrait prendre connaissance, alors sans que ce soit en Conseil municipal, de tout ce travail qui nous est résumé ici de façon succincte ?

M. LEONETTI

Alors d'autres questions, interrogations ? Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Était-il nécessaire de faire toute cette étude pour reprendre ce que nous disons depuis des années lorsque nous avons l'analyse du bilan de l'activité du port ? Donc c'est bien d'avoir présenté ça, c'est bien présenté, mais effectivement il nous manque beaucoup de choses. Et sans doute là on a un résumé, donc j'ai la même question que mon collègue : il faudrait qu'on ait l'ensemble du rapport de cet audit et pas simplement le diaporama de présentation. Merci.

M. LEONETTI

Alors je vais vous rappeler quelques éléments de droit. La SAEM est une société et lorsqu'elle demande un audit, elle est en droit d'en avoir la teneur complète et c'est la SAEM qui décide de la partie qui est ensuite diffusée à l'extérieur. Étant donné que la Ville d'Antibes est majoritaire dans la SAEM, c'est la raison pour laquelle, ayant pris un engagement, j'ai demandé à ce que les éléments vous soient transmis et il vous est plus que transmis puisque vous avez tous un document sur votre table.

Je ne suis pas d'accord avec M. PIEL, ça ne l'étonnera pas. Ça n'est pas uniquement un rapport de DRH. Il me semble que si vous aviez écouté jusqu'au bout, vous vous seriez rendu compte qu'on envisageait de l'investissement, des travaux, de l'environnement avec des démarches « port propre » et des démarches environnementales durables. On envisage aussi la modernisation du port et surtout un élément financier qui consiste à dire, et c'est bien l'intérêt de la Ville : est-ce que les finances qui existent à l'intérieur du port aujourd'hui sont suffisamment excédentaires, pour rendre en 2020 un port en état de modernisation et parfait à la Ville d'Antibes.

Et à ces questions, les réponses sont données sans complaisance. Oui, sur l'emploi il y a une modernisation à effectuer et une professionnalisation à avoir ; oui, sur les travaux il y a encore des travaux à faire qui sont quelques fois importants, quelques fois minimes et qui peuvent effectivement être financés par les réserves financières qui existent aujourd'hui sur l'ensemble.

Sur le plan environnemental, le détail vous a été fourni mais il peut être fourni de manière plus importante et dans ces conditions, bien entendu vous voyez que la démarche environnementale n'est pas uniquement une démarche de DRH.

Vous avez dit, M. PIEL, que la Ville participe parce qu'elle gère la SAEM. Mais la Ville ne participe pas financièrement au port. La SAEM est autonome et si vous relisez là les statuts d'une Société d'Economie Mixte, elle doit s'équilibrer sans subvention. Elle doit aussi arriver à dégager les investissements nécessaires pour réinvestir à l'intérieur de l'établissement qui est donné dans la durée de la concession, et pour faire justement en sorte que l'ensemble soit mis à disposition.

Les travaux d'extension ne sont pas prévus dans le débat de l'audit. Ah c'est curieux de considérer que finalement Mme MURATORE est en train de me dire que cet audit était inutile mais il me semble que vous aviez dit que pour plus de transparence vous souhaitiez un audit. Et comme chaque fois qu'on vous présente un rapport sur le Port Vauban, vous dites : on aimerait bien quand même savoir, avoir un œil extérieur, voir exactement comment les choses se passent parce que il y a une suspicion, que ce soit la SAEM elle-même qui apporte au Conseil municipal ses propres informations. Mais là vous avez des informations qui viennent de l'extérieur. Et ces informations qui viennent de l'extérieur, elles ne peuvent pas être en situation masquée. Je veux dire le bureau d'études, il est choisi de manière indépendante et donc il ne raconte pas l'histoire de la SAEM ou de la Ville d'Antibes, il raconte ce qu'il constate avec les éléments positifs et les éléments négatifs et les éléments correcteurs.

Cet audit, je le rappelle, a été mis en place par Jean-Pierre GONZALEZ il y a plus d'un an, avec mon accord. Et le premier rapport d'audit a montré un certain nombre d'éléments à corriger, en particulier sur la rotation des personnels et sur l'utilisation meilleure des agents à la fois pour plus d'efficacité et plus de transparence. Elle a été mise en place dans un suivi. Et ce suivi va continuer. Voilà. Cela va continuer parce qu'effectivement, il y avait une rénovation à faire à la fois en matière de DRH mais aussi en matière d'investissements, de vision d'avenir. C'est le premier port européen de plaisance et il doit être en avance sur son temps et être remis en temps utile à la Ville avec un outil qui soit performant.

Puisque vous soulignez, et c'est vrai, que pendant la période des travaux, forcément le parking qui est en face bénéficie entre guillemets des travaux et d'une fréquentation accrue, je rappelle aussi que pendant la période des travaux, le port accueille la manifestation phare de la Ville d'Antibes qui sont les Antiquaires et que ça impacte son fonctionnement. Et que la SAEM du Port Vauban a aussi participé à la culture et à la statue Jaume PLENSA qui est installée sur les remparts.

Donc ça veut bien dire que la SAEM c'est la Ville mais la SAEM a une gestion qui est indépendante de la Ville et il est donc logique que vous ayez le rapport de l'audit. Mais je vous rappelle qu'il est interdit de fournir à des personnes extérieures au Port Vauban, l'ensemble de l'audit. Néanmoins, si toutes les questions que vous vous posez, vous les posez par écrit, je suis sûr que les personnes qui siègent au Port Vauban et qui représentent la Ville se feront un plaisir de vous apporter toutes les réponses par l'intermédiaire de l'audit qui a été effectué, par l'intermédiaire de la représentation de la Ville d'Antibes au niveau de la SAEM du Port Vauban telle qu'elle est prévue par les textes et par la loi.

Donc, on est à votre entière disposition si vous avez des questions précises sur le nombre de bateaux, les rotations, le nombre de bateaux en rotation qui sont plus importants, moins importants ; le prix, taxes de séjour. Tous ces éléments sont à votre disposition et donc je vous propose de les poser si vous n'avez pas les explications suffisantes. Et nous y répondrons, soit par l'intermédiaire de l'audit lorsque ça fera partie de sa mission, soit par l'intermédiaire des gens qui siègent à la SAEM du Port Vauban et qui représentent la Ville d'Antibes.

Merci Monsieur DES CLOIZEAUX du cabinet « Duranton » dont la mission se poursuit et il sera de la décision du prochain Président de savoir quelle est la teneur de la poursuite : accélération, mission supplémentaire, mise à terme à la mission d'accompagnement que Jean-Pierre GONZALEZ a voulue et que j'ai aussi souhaitée.

Alors dans l'hécatombe de gripes qui s'est abattue sur l'ensemble du pays et le Conseil municipal, nous allons faire l'appel avec, j'espère, les procurations correspondantes.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Éric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAOUÏ, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations :

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Éric PAUGET, M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI, M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL, M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Alain BIGNONNEAU, M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI, M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD, Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO, Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN, Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER, M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE, M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Mme Anne-Marie DUMONT

Présents : 37 / procurations : 11 / absent : 1

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

00-A - MOTION DU GROUPE 'MAJORITE' SUR LA SECURITE

M. LEONETTI

D'abord une motion sur la sécurité qui est une motion d'un constat.

Au niveau national, les chiffres de la délinquance ont été rendus publics et ils ne sont pas rassurants. Au cours de l'année 2012, plus de 250 000 faits de vol simple contre les particuliers dans les locaux et lieux publics contre 231 000 en 2007, soit une hausse de 8,22. Hausse confirmée dans les domaines des vols à la tire : + 8,5 ; des vols violents sans arme contre les femmes sur la voie publique : +7,9 et elle est constatée dans les zones de police et de gendarmerie où le nombre de cambriolages dans les locaux d'habitation principale a progressé de 15% en zone de gendarmerie et 4,7% en zone de police.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'en zone de police, le nombre de tentatives d'homicides dans lesquelles sont notamment comptabilisés les actes potentiellement mortels, mettant en danger la vie des policiers ou des gendarmes et le nombre d'homicides crapuleux, augmentent.

Cette violence envers les forces de l'ordre est une triste réalité puisque nous déplorons à nouveau en 2012 la perte en service de deux gendarmes et de deux policiers.

On ne peut exclure que cette situation soit due en partie à la suppression d'un certain nombre de mesures qui visaient à alléger le système répressif censé dissuader ce type de comportement et éviter la récidive. Cette tendance est d'autant plus inquiétante qu'elle est observée au niveau du Département et de la circonscription d'Antibes Vallauris.

Au niveau local en effet, les chiffres de la délinquance sont en hausse, pour la première fois depuis dix ans, sur notre circonscription. Le nombre de faits constatés sur la circonscription d'Antibes Vallauris s'est élevé à 8 821 faits en 2012 contre 7 953 en 2011, soit une augmentation de 10,91% en 2012.

Tous les types de délits augmentent et notamment : le nombre de vols avec violence qui s'est élevé à 173 faits en 2012 contre 112 en 2011, soit une augmentation de 54,46% en 2012 ; le nombre de vols à la portière : + 400 % en 2012 ; le nombre de cambriolages : + 33% en 2012.

Malgré les efforts déployés par la Ville dans tous les domaines, afin d'une part de renforcer les effectifs de la police municipale et de moderniser les équipements du système de vidéo protection d'autre part, nous poursuivons la mise en œuvre des mesures prises dans le domaine de la prévention et le travail accompli sur le terrain quotidien dans le cadre de la convention de coordination entre les forces de sécurité. Cette dégradation de la sécurité s'accompagne en parallèle d'une diminution du taux d'élucidation des faits qui sont passés de 36,89 à 34,73.

Aujourd'hui, les vacances de postes à la Direction du commissariat ne sont pas de nature à favoriser le développement d'une politique de sécurité susceptible de prévenir et de réprimer ces phénomènes et d'inverser la tendance générale.

Devant ce constat, il convient d'intervenir auprès des représentants de l'État dans le département afin de mettre un terme à cette situation. Et je vous propose, mes chers collègues, d'adresser une motion à Monsieur le Préfet.

Le Conseil municipal de la Ville d'Antibes, soucieux de garantir la sécurité des administrés sur le territoire de la circonscription d'Antibes Vallauris, lui demande de tout mettre en œuvre pour obtenir dans les plus courts délais et en tout état de cause avant le début de la saison estivale, la nomination d'un commissaire et d'un adjoint à la tête du commissariat d'Antibes Vallauris, et lui demande de bien vouloir immédiatement renforcer les effectifs de la police nationale de manière permanente et pérenne.

Intervention. M. PIEL.

M. PIEL

Effectivement, vous avez bien raison, la situation du commissariat d'Antibes n'est pas normale. C'est le moins qu'on puisse dire. Mais vous n'êtes pas sans savoir que 12 000 postes de policiers ont été supprimés en 5 ans. Vous le savez d'autant mieux que vous avez voté la suppression de ces postes en tant que Député, chaque année en votant le budget du Ministère de l'Intérieur. Et même, vous avez participé à la décision quand vous étiez au Gouvernement. Enfin, je pense que vous en avez parlé au Gouvernement.

12 000 postes et combien de commissariats fermés ? Combien de postes vacants de policiers en cinq ans donc ? Je parle évidemment des cinq années précédentes, UMP SARKOZY.

En cinq ans, la courbe des effectifs de police a suivi celle du moral des agents de police. Mais comment la délinquance peut-elle augmenter quand vous augmentez la fameuse vidéosurveillance qui devait régler tous les problèmes ? Plus de caméras, plus de délinquance. Donc c'est bien la présence humaine qu'il faut dans les villes et dans les zones de gendarmerie.

Effectivement, il y a un problème au commissariat d'Antibes y compris dans la dernière période où un commissaire est venu faire un petit tour. Vous l'avez d'ailleurs accueilli avec tous les honneurs. Mais comment dire ? Votre étoile filante a préféré le clinquant de la Principauté et nous a laissés en plan, nous et les habitants de notre ville.

Décidément, le service public est balloté en fonction des intérêts des personnes dont c'est le dernier des soucis. Cela n'est pas correct.

Enfin, je reviens à votre motion et je vous renvoie la longue, très longue réponse que vous apportiez à la motion que je présentais pour le groupe « La Gauche et l'Écologie » le 12 juillet 2010. À l'époque, déjà, il manquait douze policiers nationaux dans les effectifs. À l'époque, le poste de police provisoire de la Brague était fermé pour la saison estivale. C'était la première année où on le fermait. Déjà à l'époque, il n'y avait pas d'adjoint au commissaire. Il y avait bien un commissaire, mais il n'y avait pas d'adjoint. Donc 12 juillet 2010.

Notre motion avait été votée par nos collègues « divers droite » qui sont devant nous, et par nous, les élus de « la Gauche et l'Écologie ». Et c'est tout. Et bien nous, nous voterons votre motion car nous plaçons la sécurité de nos concitoyens avant les petits jeux politiques.

M. LEONETTI

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Alors déjà globalement, sur ces deux motions qui nous sont présentées, nous sommes étonnés que le Maire de la deuxième ville du Département n'ait pas de contacts réguliers avec le représentant de l'État dans le Département pour aborder avec lui les problèmes de sa ville et qu'il soit obligé de passer par une motion en Conseil municipal.

Alors sur la sécurité : vous mettez nettement en cause la politique menée par Madame la Garde des Sceaux, alors que, comme l'a dit mon collègue, les problèmes du commissariat sont bien antérieurs alors que vous mettez en cause la circulaire du 19 septembre 2012. Vous l'avez déjà fait dans cette instance.

Or il ne découle aucunement, tel que vous le présentez, d'une lecture attentive de cette circulaire, un encouragement au laxisme. Et je ne citerai qu'un seul paragraphe : « la nouvelle politique pénale du Gouvernement est fondée sur la triple exigence de fermeté, d'efficacité dans la lutte contre la délinquance et de respect des droits ». Par contre, tous les discours de votre parti, dans les médias, sur un soi-disant laxisme du nouveau Gouvernement ont pu laisser imaginer un tel encouragement.

En ce qui concerne le taux d'élucidation, vous savez très bien que celui-ci dépend du type d'affaire traitée. Nous avons tous le souvenir de la circulaire interne au commissariat d'Antibes demandant aux policiers, pour faire du chiffre, de s'appliquer à résoudre les affaires les plus simples. Antibes avait eu droit aux honneurs du *Canard Enchaîné*.

Donc nous, nous ne participerons pas au vote sur cette motion.

M. LEONETTI

Vous savez, il y a les paroles et il y a les actes. Il y a les intentions affichées et il y a les faits qui sont têtus. Quand vous avez une augmentation de 400 % de faits ; quand vous avez une augmentation de 33 % de cambriolages, vous pouvez expliquer qu'il y a une façon de compter différente d'un moment à l'autre. Mais vous ne pouvez pas expliquer que dans la deuxième partie de l'année 2012, en France et à Antibes, l'augmentation de la délinquance existe. Vous me donnez l'explication que vous voulez. Vous me dites que c'est parce que l'air du temps a changé, que c'est parce qu'on a changé des lois répressives, que c'est parce que la caméra n°14 n'a pas bien marché. Vous pouvez m'expliquer ce que vous voulez, mais pendant dix ans, la délinquance a baissé avec des critères qui ont toujours été les mêmes. En 2012, à partir de l'été, elle a augmenté. Ce sont des faits têtus.

Alors que viennent s'ajouter, le fait qu'à un moment donné, il y ait des fluctuations dans le nombre de policiers. Mais justement les 12 que vous avez évoqués, les 12 que vous avez évoqués sur Antibes, comme par hasard ils ont été compensés en 2011 et en 2012 et aujourd'hui il y a un déficit d'action et d'efficacité. Quand vous avez un nombre d'élucidations qui diminue et plus de 1 000 faits supplémentaires dans une année, ce n'est pas un effet statistique. Ce sont des réalités.

Donc effectivement, j'entretiens avec Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes des relations continues. Mais je voulais que les représentants de la population appellent très clairement le Préfet sur ses responsabilités, à la fois sur les nominations, à la fois bien entendu sur l'organisation mais aussi sur cette augmentation de la délinquance qui existe dans le pays, qui existe dans les Alpes-Maritimes, qui existe dans la Ville d'Antibes Juan-les-Pins. C'est quand même un comble d'avoir réussi à faire baisser la délinquance dans ce pays pendant dix ans, d'avoir réussi à faire baisser la délinquance dans la Ville d'Antibes Juan-les-Pins pendant dix ans et de voir les efforts ruinés en l'espace de quelques mois.

Donc ça, vous en portez la responsabilité, Mme MURATORE, et en tout cas vos amis qui sont au Gouvernement, ils portent cette responsabilité. Et cette motion est une motion qui rappelle au représentant de l'État dans le Département, les missions qu'il doit avoir pour faire respecter la sécurité qui est la première des libertés de nos concitoyens.

On passe au vote. Qui est contre la motion ? Levez les mains. Qui est contre la motion ? Qui s'abstient ?

Vous ne participez pas au vote. Donc il y a deux non-participations au vote et la motion est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Après que Madame MURATORE et Monsieur AUBRY ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote, la motion est adoptée **à la majorité par 43 voix POUR sur 46** (3 CONTRE : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

00-B - MOTION DU GROUPE 'MAJORITE' SUR LES SQUATS

M. LEONETTI

La deuxième motion, mes chers collègues, concerne les squats qui existent sur la Ville d'Antibes.

La problématique des squats devient aujourd'hui de plus en plus prégnante sur notre territoire et tend

aujourd'hui à s'aggraver. Elle n'est pas nouvelle mais elle s'aggrave. À ce jour, il y a plus d'une dizaine de lieux de squats qui ont été recensés sur la Commune et plus d'une centaine de personnes ont été dénombrées début janvier lors du recensement par les services de préfecture des Alpes-Maritimes. Ces squats qui sont fréquemment des points de chute dans une trajectoire migratoire organisée, posent de réels problèmes d'hygiène, de salubrité et de sécurité pour les occupants et notamment pour les nombreux enfants qui y vivent dans un état de précarité que, dans d'autres circonstances leurs parents se verraient retirer l'autorité parentale.

Par ailleurs, ils génèrent de nombreuses plaintes de voisinage et les services de police de la Commune sont régulièrement saisis. Ce constat est renforcé par l'apparition d'un statu quo dans l'application des décisions de justice.

En effet, la circulaire du 26 août dernier relative à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites a eu pour incidence de figer toutes ces situations et d'empêcher aujourd'hui l'exécution des décisions de justice. Ainsi, la décision de justice d'éviction obtenue par le propriétaire de la villa « La Perlote » le 18 septembre 2012, n'a toujours pas exécutée.

Devant ce bilan, il convient d'interpeller les représentants de l'État dans le Département afin de lui demander d'intervenir rapidement pour répondre au problème constaté.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'adresser une motion à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes : le Conseil municipal de la Ville d'Antibes est très préoccupé par les squats sur le territoire de la Commune, lui demande de mettre tout en œuvre pour faire respecter les décisions de justice en matière d'expulsion des squats. Il lui demande de bien vouloir traiter humainement, mais fermement, dans le cadre de la loi de la République, le problème des populations Roms présentes sur son territoire.

Intervention. Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Oui. Alors cette motion, pour nous, est considérée comme lamentable et pour plusieurs raisons. Vous parlez d'une dizaine de lieux de squats mais je pense que vous êtes bien loin de la réalité.

Considérant la pénurie de logements sociaux que vous organisez depuis très longtemps ; considérant la pénurie de centres d'hébergement et de logements intermédiaires ; considérant l'indécence des montants des loyers, il est évident que les personnes en galère de logements vont parfois se réfugier dans des bâtiments vides plutôt que de dormir à la rue. Cela n'existe pas, malheureusement, qu'à « La Perlote ».

Alors du coup, cette motion est une volonté, encore une fois, de marginaliser et de stigmatiser des citoyens européens que sont les Roms.

Alors dans cette motion quand vous parlez de la loi de la République. Le droit au logement opposable et la loi SRU en sont aussi et pourtant la Ville d'Antibes ne les respecte pas. Il existe pourtant des lieux vacants qui pourraient répondre à ce droit au logement, comme par exemple le foyer Inch'Allah au Cap d'Antibes, appartenant au Conseil général et vide depuis quelques semaines, ou alors avec un peu de volonté ou d'humanisme, comme vous le dites dans le texte, le terrain vers l'autoroute appelé à l'époque du bidonville Muratori le terrain « Pettiti », pourrait être mis à disposition.

Non, nous refusons catégoriquement cette motion tout comme nous refusons que des familles vivent dans de telles conditions dans notre ville ou dans notre pays. Le droit au logement décent doit être respecté et pour tout le monde.

M. LEONETTI

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Alors moi je dis sur les Roms. Vous parlez des squats, mais ce sont bien des Roms dont il s'agit dans votre motion.

Là encore, vous faites référence à la circulaire du 26 août 2012. Cette circulaire pose le cadre d'intervention des services de l'État mais en lien avec les collectivités concernées.

Alors, n'allons pas citer cette circulaire, mais quelques questions : où en est le dispositif de coordination des acteurs locaux ? Nous supposons que vous en faites partie.

La circulaire demande de dégager des solutions alternatives en association avec les collectivités territoriales. Avez-vous proposé des solutions alternatives sur la Commune ?

En conclusion, vous demandez au Préfet de mettre en œuvre cette circulaire. Nous aussi. Mais vous semblez oublier la place dévolue au Maire dans l'application de cette circulaire.

Quant au cas particulier de la villa « La Perlote », ce problème sera résolu lorsqu'en application de la circulaire du 26 août, des solutions alternatives seront proposées.

M. LEONETTI

C'est drôle comme maintenant le Maire a beaucoup de pouvoir. Depuis que le Gouvernement est devenu socialiste, c'est au Maire à régler ce type de problèmes. Il me semble que dans le passé, c'était le Préfet qui prenait ses responsabilités. Il prenait ses responsabilités lorsqu'il y avait un habitat insalubre et qu'il réquisitionnait un endroit pour y héberger un certain nombre de personnes, le temps, accompagné par le Maire, que les logements décentes soient effectués. C'était l'époque où, lorsqu'il y avait une décision de justice, elle s'exécutait. Elle s'exécutait. Parce que ne pas exécuter une décision de justice, c'est porter d'abord un message très clair : que la justice ne s'applique pas de façon homogène selon le type de citoyens. A plusieurs reprises, les services de la Ville ont constaté une hygiène déplorable et un état très difficile pour les enfants qui y vivent et qu'il n'y a aucune mesure qui soit prise dans ce domaine, alors qu'elle n'incombe pas au Maire, si ce n'est qu'il a essayé de favoriser et d'aider à ce que la scolarisation de certains enfants puisse se faire.

Est-ce que vous pensez que dans n'importe quel endroit de cette ville, si on trouvait des enfants vivant dans les conditions dans lesquelles nous les avons trouvés, on ne les retirerait pas aux parents pour les protéger ? C'est ça le vrai racisme. Le vrai racisme, c'est de considérer que les enfants des Roms peuvent vivre avec les Roms dans des conditions qui ne sont pas les conditions de la République française. Le vrai racisme, c'est considérer qu'il y a des populations qui doivent échapper à la justice parce qu'on ne fait rien pour les aider mais aussi rien pour les réprimer. Le vrai laxisme, le vrai abandon, le vrai renoncement, c'est quand la République refuse d'être humaine et ferme. Et comme elle n'est ni humaine ni ferme, cette motion rappelle au devoir de l'État sur des situations qui sont complexes mais qui, en même temps, relèvent de la responsabilité de l'État et qui incombent aussi à l'ensemble de la population qui est tout autour qu'ils méritent aussi une certaine attention.

Je sais bien qu'on me montrera que la population rom est une population qui est en grande difficulté. Elle est d'abord en grande difficulté parce que le pays d'origine dans lequel elle se trouve, persécute cette population. Que fait la Roumanie avec les millions que donne l'Union européenne pour accueillir les ressortissants de leur pays ? La France est le pays qui est le plus généreux en matière d'accueil. Est-ce que pour autant les villes doivent maintenant mettre la main à la poche aussi pour gérer des situations que ne sont pas gérées ni par l'Europe, ni par la Nation et ni par l'État ?

Moi je continue à penser et à dire qu'il faut à la fois beaucoup de fermeté et beaucoup d'humanité et que l'humanité est liée à la fermeté. Et tant qu'on considérera que, de ne rien faire, c'est la bonne solution et de ne pas appliquer les décisions de justice, c'est la bonne solution, alors à ce moment-là on affaiblira la force de la République et les idées que nous défendons tous, je l'espère.

Je dirai tout simplement une chose : il fut un temps où on évacuait les squats. Il fut un temps où on les évacuait dans le délai d'une semaine. Et il fut un temps où effectivement la Ville, et elle est toujours prête à le faire, envoyait les assistantes sociales, faisait des propositions aux femmes avec des enfants en bas âge, aux enfants. Là il n'y a plus rien. Il n'y a plus qu'une réflexion globale avec une circulaire dans laquelle on peut lire tout ce qu'on veut : vous lisez la page 1, faut rien faire ; vous lisez la page 2, il faut faire. Il ne faut pas des mots, il faut des actes ! Ce sont les actes qui portent la réalité d'une politique, ce ne sont pas les bonnes intentions qui se cachent derrière l'abandon des valeurs républicaines et de l'autorité de l'État.

C'est la raison pour laquelle je continue à vous proposer cette motion que je ne juge pas lamentable, Madame DUMAS. Ce que je juge lamentable, c'est la position de l'État qui a renoncé à ses principales missions : mission d'accompagnement mais aussi mission d'autorité.

[Applaudissements]

Alors qui est contre ? Ne Participe pas au vote ? Un, deux, trois. Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Après que Madame MURATORE et Monsieur AUBRY ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote, la motion est adoptée à la majorité **par 43 voix POUR sur 46 (3 CONTRE : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).**

00-C - MOTION DU GROUPE 'LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE' CONCERNANT L'ESPACE MARENDA LACAN ET LES RESTOS DU COEUR

Depuis des années, l'espace Marena – Lacan fait partie des sites de la commune qui sont promis à urbanisation. Il semble que la réflexion soit lancée et que l'élaboration d'un projet soit enfin envisagée.

Au cœur de cet espace, les Restos du cœur jouent un rôle majeur au service des familles pauvres de plus en plus nombreuses dans notre ville. Retraités, travailleurs y compris des fonctionnaires y compris de la Ville également, femmes seules avec des enfants trouvent dans ce lieu réconfort, aide et subsistance quotidienne.

On pourrait débattre longtemps de la démission des pouvoirs publics qui, depuis des années, ont laissé cette association, comme beaucoup d'autres, assurer la solidarité envers nos concitoyens.

Mais cette motion n'a pour but que de préciser que les Restos du cœur resteront bien sur cet espace Marena – Lacan, au cœur de notre ville. Il ne peut être envisagé de les déplacer dans des quartiers excentrés ce qui imposerait des déplacements à ces familles.

Cette année, 15% de familles en plus sont inscrites aux Restos du cœur. Ce pourcentage remonte au début du mois de janvier quand nous avons rencontré les bénévoles sur place. Depuis d'autres familles se sont inscrites. Nous devons les rassurer sur la pérennité de leurs locaux qui devront être rénovés et modernisés après avoir été mis hors d'eau, pensant l'été dernier. Cet espace Marena – Lacan doit intégrer cette demande dans la réflexion sur le projet.

M. LEONETTI

Intervention : Madame MURATORE

Mme MURATORE

Pour nous aussi, la question de la place dévolue aux Restos du Cœur dans le cadre de la réorganisation, de la rénovation, de la reconstruction dans ce secteur, est importante. Ce n'est pas obligé que cela soit dans Lacan - Marena mais il est indispensable que les Restos du Cœur bénéficient d'un espace dans le centre – ville. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci

Madame VERCNOCKE

Mme VERCNOCKE

Je voulais dire la même chose. C'est que dans la motion, qui est parfaitement compréhensible et j'ai envie de suivre, c'est peut être sur cet espace Marena – Lacan qui est un peu trop rigide, mais maintenir au cœur de notre ville, ce serait très bien.

L'idée est que les Restos du Cœur restent au centre – ville pour éviter que les gens se déplacent. Si Monsieur PIEL, Madame DUMAS acceptaient de retirer Marena – Lacan pour au cœur de notre ville, on la vote bien volontiers. Alors s'il ya Marena – Lacan, on la votera quand même mais moins bien volontiers.

Excusez moi, je peux aussi profiter de l'occasion pour dire qu'aujourd'hui nous avons 4 motions, ce qui n'est pas fréquent et que ces 4 motions me paraissent tout à honorables. J'en ai déjà voté deux et je voterai les 2 autres. C'est bien dommage que la discussion que le vrai problème bien concret qui est évoqué à chaque fois, subisse un parasitage de discours politiques parce que nous avons à gérer des réalités. En termes clairs, on demande un commissaire parce qu'on n'a pas, par exemple.

Cela serait très très bien qu'elles soient présentées chaque fois d'une manière encore plus simple et plus rigoureuse dans les termes. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Je vous remercie. Madame VERCNOCKE, vous le savez, heureusement ou malheureusement, un maire a à gérer au quotidien des situations de manière équilibrée, au-delà des mots, avec des actes.

Sur la motion que vous proposez, d'abord, vous rappelez, Monsieur PIEL, que la Ville ne se désolidarise pas du volet « solidarité » puisque je vous rappelle que le CCAS a un budget qui a progressé de 26 % en 4 ans. De 4 483 000 € en 2007, il est passé 5 644 000 € en 2013. Vous avez pu le constatez, l'urgence sociale, l'accueil des sans – abris, l'aide à l'ensemble des associations, aux restos du Cœur mais aussi à la Croix Rouge, au secours catholique et au secours populaire. Cette aide de la Ville est prégnante et n'a pas diminué mais au contraire, qui a augmenté.

Vous avez pu constater aussi que, récemment, du fait de problèmes d'étanchéité, nous avons fait des travaux parce qu'il y avait des problèmes d'étanchéité pour que les bénévoles puissent travailler dans des conditions dignes.

Ensuite, se pose le problème de savoir quelle population fréquente ce centre. Il est évident que l'on ne va pas renvoyer les populations à des endroits très périphériques qui leur rendraient le cheminement difficile. Pour autant, le problème qui se pose avec les Restos du Cœur se pose aussi sur l'ensemble des autres associations apportant des aides et, vous le savez, à Antibes, viennent des gens des villes voisines aussi.

Donc ce qui me paraît important quand nous relogerons les restos du Cœur, comme tous les autres organismes, c'est de faire en sorte qu'il soit relogé au cœur de la population. Je ne peux pas dire que cela sera obligatoirement à Marendas – Lacan mais ce sera à un endroit qui sera accessible par des transports en commun gratuit. Ce sont ces éléments là qui importent.

On parle toujours du centre – ville mais je doute que les populations qui viennent, soient essentiellement ou exclusivement en provenance du Vieil Antibes. Ils viennent malheureusement d'ailleurs. Cela ne se limite pas à quelques personnes dans le centre ville.

J'aurai pensé que vous auriez aussi appuyé sur l'idée que l'aide aux plus démunis de l'Union Européenne a diminué de 40 % et que dans le précédent gouvernement, elle n'avait pas été touchée et vous auriez probablement fait une motion pour que l'on intervienne. Je peux vous assurer que quand j'étais en charge de ce dossier, nous avons été fermes et l'Union Européenne avait continué à donner ce qu'elle devait donner pour les plus démunis et qu'aujourd'hui, la diminution est de 40 %. Si l'Etat ne remplissait ces missions de compensation, la Ville d'Antibes apporterait la contribution nécessaire pour que ce type d'associations implantées sur le territoire antibois ne rencontre aucune difficultés.

J'aurai presque envie de dire oui et non ; Si vous n'aviez pas indiqué Marendas – Lacan, nous serions prêts à voter cette motion. Bien sur que nous allons réinstaller les Restos du Cœur à la disposition de l'ensemble de nos concitoyens.

Vous ne vouliez pas retirer Marendas – Lacan et dire que quand on refera ce secteur, on trouvera des solutions pour que l'ensemble des organismes soient accessibles à toute la population. Si vous la changez comme ça, nous la voterons unanimement.

M. PIEL :

Si vous le permettez, le Budget sur l'Aide alimentaire est en train de se discuter et les années passées, il n'y avait pas de raison de supprimer cette aide. Je sais que vous avez fait le nécessaire et aujourd'hui, c'est peut être votre absence qui fait que le gouvernement français a l'air d'accepter ce budget.

M. LEONETTI

Je n'ai pas cette prétention.

M. PIEL :

N'en doutons pas : les députés européens seront remettre les choses à l'endroit.

M. LEONETTI

En tout cas, c'était ainsi. 100 % dans le gouvernement précédent et moins 40 % dans le gouvernement actuel.

M. PIEL :

Sur le terme Marena – Lacan, d'abord, nous ne sommes pas pour concentrer toutes les associations de solidarité dans un même lieu. Au contraire, nous pensons, comme c'est que le cas aujourd'hui à Antibes, qu'il est bien qu'elles soient dispersées dans l'ensemble de la Ville. Après, les transports en commun, non.

M. LEONETTI

La personne qui est en difficultés et qui habite la Croix Rouge, elle est bien contente de trouver un transport en commune qui l'emmène dans le Centre d'Antibes.

M. PIEL

Tout à fait.

M. LEONETTI

Donc le fait que cela soit à la fois au cœur de la Ville et de la population et desservi par des transports en commun, cela me paraît être deux éléments particulièrement importants.

M. PIEL

Nous voulons bien retirer Marena Lacan si on précise centre ville.

M. LEONETTI

Mais qu'est ce que c'est le centre ville ?

M. PIEL

Le centre ville c'est avant la voie ferrée.

M. LEONETTI

Je ne suis pas sûr que la population qui ait besoin des restos du cœur, soit concentrée au dessous de la voie ferrée.

M. PIEL

Je ne dis pas qu'elle est concentrée en dessous de la voie ferrée. Je dis qu'elle peut y venir, y compris en transports en commun. Par contre, aller de la Croix Rouge à la Fontonne, cela pose un problème.

M. LEONETTI

C'est ce que je dis c'est un problème de transports en commun. Je n'ai pas réfléchi à ce problème là et on a quelques petites années pour y réfléchir. Le secteur Marena – Lacan n'est pas encore démoli. Il y aura un délai nécessaire pour lancer le projet. Mais si cela se trouve juste de l'autre côté de la voie ferrée, vous n'allez pas me faire voter aujourd'hui une motion qui va mettre en contradiction éventuellement en disant que je l'avais promis et que je ne l'ai pas fait.

Le cœur de la ville et de la cité bien sûr que ce n'est pas Trois Moulins ou la Brague. Mais je souhaiterais quand même savoir ce que c'est le cœur de la ville. Quand vous faites des équipements publics et qu'on fait le Tribunal, on a du le monter plus haut parce qu'il y avait des problèmes d'entreprises plus hautes. Et puis, on a fait un théâtre plus bas de l'autre côté de la voie ferrée.

M. PIEL

Bon, écoutez, vous ne voulez pas la voter, vous ne voulez pas la voter.

Franchement, le cœur de ville et le centre ville cela laisse un certain espace et on a, comme vous le dites, du temps pour travailler et pour réfléchir.

M. LEONETTI

Alors, on réinstallera les restos du cœur. C'est une évidence. Avec l'ensemble des autres associations qui font de l'aide alimentaire au cœur de ville, desservie par les transports en commun. Permettez-moi de rajouter cela parce que si on le met au cœur de la ville et que ce n'est pas desservi par les transports en commun.

M. PIEL

Le cœur de la Ville est desservie par toutes les dessertes, par toutes lignes, tous les transports en commun, permettez moi de le dire.

M. LEONETTI

Je prends l'exemple de l'Espace Bunozy, c'est un espace de Centre Ville. Vous ne pouvez pas dire que comme c'est de l'autre côté de la voie ferrée que ce n'est pas un espace de cœur de ville.

Donc cœur de ville desservant tous les quartiers en transports en commun, ça vous va ca ?

M. PIEL

S'il y a cœur de ville, cela nous va. Si cette modification peut faire que la motion soit votée à l'unanimité, faisons-le.

M. LEONETTI

On va essayer Monsieur PIEL, c'est pour cela que je vous tends la main.

M. PIEL

Vous voyez, comme quoi on est rassembleurs.

M. LEONETTI

Le Conseil municipal s'engage à faire en sorte que lorsque le projet Marendy- Lacan sera mis en œuvre et donc que l'on démolira les espaces qui abritent aujourd'hui les Restos du Cœur, ceux-ci seront réinstallés au cœur de la ville, permettant l'accès de tous les quartiers de la ville par des transports en commun sur le site ainsi défini.

[Applaudissements]

Alors, je ne sais pas si c'est noté, vous me pardonnerez s'il y a une faute de français, de virgule mais sur cette motion, en tout cas sur cet état d'esprit, personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Voilà, on prend ensemble cet engagement. Merci M. PIEL de votre compréhension.

La motion adoptée **à l'unanimité**.

00-D MOTION DU GROUPE 'PS ET LES VERTS' SUR LES EMPLOIS D'AVENIR

Mme MURATORE

Alors, dans un contexte de crise économique et de hausse continue du nombre de demandes d'emploi depuis vingt mois, le taux de chômage des jeunes a atteint un niveau extrêmement inquiétant dans notre pays, atteignant 25 %. Il est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale.

Si l'ensemble de la jeunesse est exposée à cet accès restreint au marché de l'emploi, les 140 000 jeunes qui sortent chaque année sans diplôme du système scolaire sont particulièrement vulnérables.

Dans notre Département, 40 % d'entre eux sont sans emploi. Cette absence de perspectives d'avenir pour notre jeunesse est intolérable. Et au-delà des clivages politiques, les élus de la République, quelles que soient leurs fonctions ou leurs sensibilités, ont le devoir de faire de la lutte contre le chômage une cause nationale.

Il est donc difficile de comprendre que la loi de 2012 11-890 portant création des emplois d'avenir, financés à 75 % par l'État, et proposant un emploi et une formation qualifiante aux jeunes de moins de 25 ans peu ou non diplômés, trouve aussi peu de résonance dans notre Département et notre Commune.

Le Gouvernement a fixé un objectif de 1 107 emplois d'avenir dans les Alpes-Maritimes. Aujourd'hui, à peine plus de 50 ont été créés, soit trois fois moins que dans le Var.

Refusant que les jeunes chômeurs de notre commune soient privés d'une opportunité de bénéficier d'une formation et d'un contrat de travail, nous, élus socialistes et Verts, proposons au Conseil municipal de voter le principe de la signature très rapidement d'une convention « emplois d'avenir » avec les services de l'État. Merci.

M. LEONETTI

Merci Mme MURATORE.

Tout le monde constate effectivement que l'emploi des jeunes est un véritable problème dans notre pays et ne date pas de ce Gouvernement, mais il s'est fortement aggravé depuis l'arrivée de ce Gouvernement.

Personne ne conteste aussi que les emplois aidés aient été utilisés par tous les Gouvernements et que la Ville d'Antibes a adopté tous les dispositifs qui se présentaient à elle, depuis les emplois jeunes de Lionel JOSPIN en passant par les contrats d'apprentissage de Nicolas SARKOZY. On a toujours adopté ces dispositifs. On les a adoptés d'une façon très particulière à Antibes, c'est-à-dire qu'on n'a jamais considéré l'effet d'aubaine et on n'a jamais considéré que ces emplois étaient des emplois jetables. On a toujours considéré qu'à partir du moment où on offrait un emploi, on essayait de le pérenniser.

Rappelez-vous à peu près la même intervention que la vôtre lors des emplois jeunes alors que certaines villes faisaient 250 emplois jeunes dans le Département alors qu'elles étaient bien plus petites que la Ville d'Antibes et que nous nous limitions à 40 emplois jeunes. Mais en même temps, les 40 emplois jeunes, on n'en a pas laissé tomber un seul. On leur a offert une formation adéquate et aujourd'hui ils sont soit dans le privé avec un métier, soit à l'intérieur de la Ville d'Antibes, intégrés dans la municipalité sur les services concernés.

Pour vous citer un exemple sur les apprentissages : on a 15 apprentis en permanence sur la Ville d'Antibes et ces apprentis ont tous un emploi, c'est-à-dire qu'on a fait 45 emplois pérennes parce qu'un jardinier paysagiste qui sort après une formation et un stage qui a duré de la durée de l'apprentissage et bien il trouve un emploi soit à l'intérieur du public, soit à l'intérieur du privé.

C'est dans le même état d'esprit qu'on aborde donc le problème des emplois d'avenir. Malheureusement, il se trouve que les emplois d'avenir ont plusieurs contraintes. D'abord, on a ciblé les quartiers difficiles. Ce n'est pas le fait de constater qu'il n'y a pas de quartier difficile défini comme difficile dans la Ville d'Antibes. On ne va pas s'en plaindre. Ensuite, c'est une gestion administrative qui est plus lourde que les précédentes et en même temps avec une formation qui n'a jamais été définie dans les textes. Et donc on ne sait pas si on doit donner 50 % du temps de l'employé en formation ou moins de temps. Et si on doit lui obtenir un emploi qualifié à la fin ou si simplement la formation est une formation d'accompagnement. Dans notre esprit, la formation doit aboutir à une qualification professionnelle. Cette qualification professionnelle ne doit pas s'engager sur une durée inférieure à trois ans. Or il peut y avoir des durées inférieures à trois ans. La Ville ne le souhaite pas.

Enfin, la formation à la charge de l'employeur ne peut être facilitée à l'intérieur des collectivités que sur certains emplois. Il y a des emplois où dans lesquels le nombre d'effectifs ne permet pas une formation en adéquation avec celle qui est escomptée. C'est la raison pour laquelle, dans l'ensemble de la France, en dehors que ceux qui se sont précipités sur les éléments en signant des conventions en disant : une formation sera donnée. Ceux qui ont voulu approfondir la formation donnée et donner un emploi pérenne à ces jeunes, et bien ils n'ont toujours pas signé parce qu'on ne nous a toujours pas expliqué, et si vous pouvez m'expliquer, c'est très bien.

En tout cas, les relations que j'ai avec Monsieur le Préfet ne sont pas mauvaises et je n'ai toujours pas d'explications très claires sur la formation qui doit être donnée. Nous avons donc décidé de faire une qualification qualifiante et nous avons décidé de faire un premier train de 10 emplois qui permet à la fois de

définir si ce sont des emplois qui vont être pérennes, soit à l'intérieur de la Ville, soit qui donnent une formation qualifiante permettant d'avoir un métier à l'extérieur de la Ville.

Comme toujours, Mme MURATORE, la Ville d'Antibes n'a refusé aucun emploi aidé. Elle en a toujours fait un peu moins que les autres mais elle a toujours fini par donner des emplois qualifiés à ceux qu'elle avait pris en charge en leur donnant la formation. C'est la raison pour laquelle je vous demande de dépolitiser votre texte. Si vous me posez la question : est-ce que vous allez en faire ? Je vous dis pourquoi les éléments ont tardé, pourquoi on a demandé que la formation soit parfaite. J'ai voulu aussi continuer l'apprentissage qui est une formation qui existe encore et est productrice d'agents qualifiés seront armés pour avoir un métier soit dans la Ville, soit dans la municipalité.

C'est la raison pour laquelle je réponds positivement à votre question, je vous dis qu'on est en train d'en faire une dizaine. Si vous la faites sur le plan polémique je ne la vote pas. Si vous dites : qu'est-ce que vous attendez pour, etc. ? Et moi je n'ai pas de chiffres à avoir. Ce que je ne veux pas surtout, c'est qu'on ne donne pas l'impression pendant une période de faire baisser le chômage avec des effets d'aubaine en disant : après tout, c'est l'État qui paie à 75 %, on va en faire un gros paquet et puis dans un an et de demi, on les ressortira du dispositif dès que les élections seront terminées, ce n'est pas notre façon de faire. Donc je vous dis : on a un premier train de 10 qui sont sur des formations qualifiantes, avec un accompagnement qui leur permettra après d'avoir un métier.

Si vous voulez bien, là je ne sais pas comment modifier. Si c'est une question, je vous réponds. Si c'est une motion, je ne la vote pas parce que ça donne l'impression que nous faisons de la mauvaise volonté et vous le savez, nous n'avons jamais fait de mauvaise volonté sur les emplois aidés dont on sait très bien que ce n'est pas ça qui est l'avenir de la lutte contre le chômage, mais que ce sont aussi des méthodes qui permettent de venir au secours et en aide d'un certain nombre de personnes qui sont en situation difficile.

J'ajoute que vous parlez des jeunes et que je suis aussi préoccupé par un certain nombre de seniors qui sont en grande difficulté et que je voudrais aussi que ce dispositif puisse s'appliquer aussi à des personnes qui peuvent difficilement avoir une formation. C'est plus difficile d'avoir une formation à 55 ans qu'à 18 et qui eux aussi méritent une attention particulière de la Ville.

Quelle est votre décision, Mme MURATORE ? Est-ce que ma réponse vous satisfait et alors est-ce qu'alors vous pouvez retirer votre motion en disant qu'on n'y est pas opposés. Ce serait peut-être la meilleure des solutions.

Mme MURATORE

Non, mais effectivement à partir du moment où vous nous dites : on va signer la convention, on en a 10. Sur la formation, vous savez que la Région s'est engagée, toutes les Régions ne l'ont pas fait, à ce que tous les emplois d'avenir bénéficient d'une formation. Donc à partir du moment où on met ça en œuvre, nous c'est ce que nous demandons. Donc la, effectivement...c'est très bien.

M. LEONETTI

Je vous donne cette assurance. Vous retirez votre motion et...

Mme MURATORE

Oui voilà. Tout à fait. Il n'y a pas de souci.

M. LEONETTI

Et je vous dis dans quel état d'esprit on aborde les emplois aidés. Merci de votre compréhension.

La motion est retirée de l'ordre du jour.

00-1 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

M. LEONETTI

Union pour Antibes Juan-les-Pins sur deux décisions et « La Gauche et l'Écologie » sur trois décisions.

M. MOLINE

Oui Monsieur le Maire.

Donc concernant la décision n°2, vous avez préempté le fonds du Café du Commerce en liquidation judiciaire, donc quel avenir lui réservez-vous ? Et concernant les décisions n°10 et 11, nous sommes contents que ces deux artistes puissent même provisoirement utiliser ces deux casemates. C'est préférable plutôt que d'abriter des bars associatifs. Donc pour nous cet espace unique mérite mieux. Nous vous demandons d'engager une réflexion sur l'avenir des Courtines pour 2016.

M. LEONETTI

Sur la première question, il n'y a pas d'autre but dans la préemption des baux commerciaux que d'avoir la certitude d'avoir une activité qui corresponde au lieu cité. C'est la raison pour laquelle on a préempté cet endroit qui est un endroit aujourd'hui stratégique.

Le tribunal est devenu un lieu de culture. La place sera peut-être un jour amenée à évoluer, à être une place qui ne soit pas uniquement un parking mais qui puisse aussi être une place conviviale. Le fait d'avoir un café ou un café restaurant à cet endroit est primordial. Notre seule inquiétude est que cela soit repris par un professionnel qui respecte un cahier des charges et que ce cahier des charges soit accepté. Il y a une personne qui était prête à acheter ce bail commercial. Elle a fait un recours gracieux, je vais la rencontrer avec Francis PERUGINI et si l'engagement de la personne pour faire ce que nous souhaitons tous je suppose : c'est une activité commerciale, café – restaurant, petite restauration qui anime le quartier avec de la qualité, avec un investissement conséquent, à ce moment-là on renoncera à notre bail commercial et on le laissera au professionnel.

Donc dans notre démarche, il n'y a pas autre chose qu'une démarche de qualité et je pense qu'on doit pouvoir trouver la solution telle que je viens de vous l'évoquer.

En ce qui concerne les casemates, Mme DEPETRIS a fait un gros travail sur la houlette de Simone TORRES pour réhabiliter ces casemates. On m'a dit que il y avait un nombre d'artistes qui existaient dans notre Cité et qui, maintenant avec des problèmes de baux commerciaux et de coûts à l'intérieur des villes — je pense à URBANI en particulier, qui ne pouvait plus vivre, qui allait être obligé de partir. Et je pense que ces artistes amènent une vie importante à l'intérieur du Vieil Antibes. C'est la raison pour laquelle on a fait un jury et dans ce jury, des propositions sont faites. Il y a un cahier des charges, qui a été élaboré, pour une durée de trois ans, avec des travaux qui incombent à celui qui va occuper les lieux.

Ensuite, il faut qu'il y ait une qualité artistique. Bon c'est toujours difficile de juger un artiste, mais quand même, on voit à peu près ceux qui veulent revendre ce qui a été acheté à l'autre bout du monde et ceux qui produisent réellement quelque chose. Et puis ensuite, il y a la volonté d'animer, c'est-à-dire que ces artistes ont l'obligation de montrer ce qu'ils font et montrer comment ils le font. Et c'est un des éléments qui, à mon avis, peut aussi apporter quelque chose d'important. Vous vous souvenez qu'on a donné deux casemates au lycée du Génie Civil avec des jeunes artistes qui sont hébergés pendant un an, puis ensuite qui peuvent vivre leur vie de céramiste ou de potier à l'intérieur de la ville. On a des expositions qui sont aussi dans cet axe.

Donc chaque fois qu'on récupérera une casemate, on essaiera de la proposer à un artiste. Je ne dis pas que l'artiste antibois il est meilleur que l'artiste breton. Je dis simplement que ces artistes animent la ville et qu'ils respectent un cahier des charges. Et puis après s'ils ne le respectent pas, il peut y avoir interruption. Et au bout de 3 ans, il peut y avoir renouvellement. Mais c'était effectivement une volonté forte que l'ensemble des casemates aient ce caractère d'animation authentique et pas de revente de produits achetés ici ou là.

La Gauche, l'Écologie.

M. PIEL

Oui très rapidement. Les avenants donc qui portent, d'une part, sur les fêtes de fin d'année avec une augmentation du prix de 28 180 euros, donc c'est + 20% pour le spectacle qui se passait sur la place de Gaulle, et y compris la première de ce spectacle qui n'a pas été très réussie. Et donc on ne comprend pas pourquoi on augmente là le coût.

Et puis aussi deux nouveaux avenants, mais ça c'est une litanie, concernant la salle de sport, qui augmentent donc de nouveau de 20 000 euros ce marché, et je pense que ce n'est pas terminé.

M. LEONETTI

Il y a plusieurs explications à donner. Quand on a un avenant sur un programme et quand le programme ne bouge pas et que le coût augmente, on peut s'émouvoir. Là c'est une décision que nous avons prise avec Audouin RAMBAUD. Il n'y avait à cette époque-là une mise en lumière que d'un seul bâtiment qui était le bâtiment de la place De Gaulle et pas de mise en lumière d'autres lieux. Et donc nous avons voulu qu'il y ait aussi une animation d'autres lieux (cathédrale, musée Picasso) avec une mise en lumière. Donc c'est une prestation supplémentaire qui a été demandée et donc ce n'est pas une dérive d'un coût initial.

En ce qui concerne les avenants sur la salle des Trois Moulins, vous les savez, on a fait des demandes supplémentaires, en particulier l'extension d'une terrasse, une nouvelle organisation sur les salles de réception et donc les marchés suivent. Sur ces suppléments, il y a un supplément de suivi intellectuel de la pratique qui induit un avenant d'augmentation. Mais là aussi, ça n'est pas une dérive du prix initial. Ce sont des demandes supplémentaires qui ont été effectuées pour améliorer le bâtiment lorsqu'il était en cours de construction. Donc je dirais que ce sont des avenants qui sont acceptables. Quand vous demandez quelque chose de plus, c'est normal qu'on vous le fasse payer en plus. Quand vous avez un prix fixe au départ et puis qu'il dérive de plus de 5%, alors là il y a de quoi s'émouvoir.

Je ne repousserai pas la méchanceté pour rappeler un certain nombre d'avenants qui existent dans d'autres domaines.

Bien. Les délégations ne sont pas soumises au vote. Donc c'était un compte rendu avec des explications.

00-1 BIS – INFORMATIONS SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

M. LEONETTI

Chers collègues, je souhaitais que soit clairement définie ici la décision de la Ville d'Antibes. La Ville d'Antibes souhaite reporter les décisions de la mise en place des rythmes scolaires à 2014.

Cette période doit être à mes yeux utilisée pour réfléchir avec les parents d'élèves, avec les enseignants, avec les associations, avec le conservatoire de musique et d'art dramatique, avec les employés municipaux qui sont chargés de l'animation, avec les services de la restauration scolaire, pour faire en sorte que nous puissions aborder cette réforme à la fois en connaissance de cause et en même temps pour qu'on ait une véritable concertation.

Je me permets de rappeler que cette décision n'est pas une décision municipale. C'est une décision ministérielle. J'ai même entendu quelqu'un qui disait : on va faire grève contre la Mairie à cause des rythmes scolaires. Bon, moi je veux bien assumer mes responsabilités mais je pensais que la grève était dirigée contre le Gouvernement qui imposait une réforme avec une concertation relativement faible puisque je rappelle que seulement 5 personnes sur 74 du Haut Conseil à l'Education avaient voté la réforme.

On m'a dit qu'on a la possibilité de beaucoup de choix. On a le choix entre le mercredi matin et le samedi matin. Bravo pour le choix ! Et on le choisit ~~On a~~ de payer entre 200 à 250 000 euros pour la Ville d'Antibes jusqu'à 700 à 800 000 euros.

Il me semble que le délai d'un an me paraît raisonnable, d'abord par respect pour les parents d'élèves et les enseignants et puis en même temps peut-être, je l'espère, qu'on renoncera à appliquer de manière brutale une réforme qui ne peut pas convenir à tous les élèves partout en France. Je rappelle que, par exemple, il n'y a pas un enfant qui joue au football, dans cette ville, qui ne joue pas le mercredi matin. Il n'y a pas un enfant qui est inscrit au conservatoire de musique et d'art dramatique qui n'y va pas le mercredi matin. Et je rappelle aussi que le mercredi on doit mettre tout le monde dehors ? Ou est-ce qu'on doit faire manger les enfants des parents qui sont en activité ? Je ne parle pas du ski. Il n'y aura plus jamais de transport au ski pour les enfants antibois qui veulent aller skier dans les stations parce que, généralement on partait le matin, on rentrait le soir. Je les vois mal partir le mercredi midi et rentrer le mercredi soir. Et je ne les vois pas proposer ce type d'activité le samedi.

Donc, permettez-moi de dire que je suis contre cette réforme, que c'est une décision ministérielle et que j'ai au moins le choix de la reporter en 2014 ; que j'espère qu'elle ne sera pas appliquée dans la forme actuelle

et que je compte utiliser pleinement tout le temps que nous permettra ce report pour dialoguer utilement avec l'ensemble des parents d'élèves, avec les associations, avec l'organisation du conservatoire, avec l'organisation de la Ville et de la prise en charge des enfants, et puis avec les enseignants et l'ensemble du système éducatif.

Quelqu'un souhaite intervenir ? Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Oui, vous nous aviez d'ailleurs déjà annoncé lors du débat d'orientation budgétaire que vous n'appliqueriez pas les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013. Donc en effet, cette information n'était pas une surprise.

Par contre, laisser penser qu'à Antibes, grâce à la semaine des 4 jours, les parents d'élèves ont tous pu choisir une activité culturelle ou sportive, c'est nier quand même la situation actuelle d'inégalités sociales, nier le fait que les activités sont souvent inaccessibles financièrement à beaucoup de familles. Là, on se rend bien compte que c'est nier la réalité.

Il faut donc bien ouvrir un grand débat, une grande concertation, sur le temps scolaire et périscolaire, avec un objectif essentiel : réduire les inégalités. Et ce débat ne doit pas être tronqué, manipulé ou présenté comme du corporatisme enseignant. C'est inexact, injuste et faire injure à leur métier.

De la même manière que cibler ce débat sur le seul nombre de demi-journées ou pauses méridiennes n'est pas à la hauteur des besoins et de l'importance de l'école. Ouvrons en effet un grand débat avec tous les partenaires : Éducation nationale, tissus associatifs, éducateurs, enseignants, parents d'élèves et la Ville bien sûr.

Les missions du scolaire et du périscolaire doivent être clairement définies dans le respect du rôle de chacun, avec la nécessité de garder tous les apprentissages dans le service public de l'Éducation Nationale où l'État puisse garantir les conditions d'apprentissage et d'accès à une culture commune de haut niveau à tous et dans tout le pays.

Toute dernière chose : cette réforme qui était annoncée par le candidat HOLLANDE comme une grande réforme de l'école, et non pas du rythme scolaire, ne peut pas se faire sur fond de politique d'austérité et d'Acte III de la Décentralisation qui veut imposer une territorialisation de l'école et donc une rupture de l'égalité républicaine. Cette méthode ne fait qu'aggraver les inégalités au lieu de les corriger. Nous savons déjà que les différences de participation financière entre les communes vont de 1 à 10. La réforme et son financement doivent permettre de réduire ces disparités et non pas les aggraver. C'est pour ça que nous sommes en effet pour continuer le dialogue et un grand débat et une grande concertation publique.

M. LEONETTI

Autre intervention ?

Mme DUMAS, sur la deuxième partie d'intervention, je pense qu'on a besoin de ce grand débat et qu'on ne peut pas avoir simplement un problème de répartition d'horaires sans réflexion globale sur l'école et le périscolaire, et l'épanouissement de l'enfant dans la Cité. Sur ça, on est d'accord.

Après, je rappellerai quand même que la Ville prend en charge l'ensemble des activités sportives et culturelles des enfants scolarisés, à la place de l'Éducation nationale et que ça lui coûte 850 000 euros par an. Je rappelle aussi que le périscolaire est mis en place dans des lieux qui sont loin d'être dégradés, de grande qualité et que le coût est de moins de 2 euros par heure.

Donc si vous voulez attaquer le Gouvernement sur une réforme mal ficelée, mal préparée, imposée et mal organisée, libre à vous. Si vous l'attaquez sur la Ville, sur la solidarité vis-à-vis des enfants, vous n'êtes pas très bien placée parce que je pense que c'est une des villes qui consacre le plus d'argent pour le périscolaire, pour le sport, pour l'éducation et il n'y a pas une journée où vous ne rencontrez pas une classe qui revient du musée Picasso ou qui vient d'être accompagnée pour aller sur un terrain sportif et y bénéficier des éducateurs de la Ville à la place des enseignants pour avoir une formation de qualité.

Donc qu'on soit clair: oui, il faut reporter. La sagesse est de reporter cette décision. J'espère qu'elle changera et que l'on essaiera de réfléchir comment on épanouit globalement un enfant sans mettre en difficultés les parents, et en particulier les parents qui travaillent, parce que tout ça perturbe un certain nombre de parents d'élèves qui travaillent et qui sont en difficulté. Je ne vais pas mettre à 11h 30, le mercredi, les enfants dehors. Parce que ça c'est la solution de facilité : on ne fait pas de cantine, on ne fait pas de périscolaire, on dit : on applique bêtement, trois quarts d'heure de moins par jour, le mercredi matin ça commence à 8h30, ça finit à 11h30, et puis le problème est réglé. Et ça, ça ne coûte pas cher. Mais est-ce que c'est vraiment l'intérêt de l'enfant de comptabiliser les heures ? Est-ce que ce n'est pas une réflexion un peu plus globale avec les terrains sportifs, avec les éducateurs de la Ville, avec la restauration scolaire, avec l'ensemble des éléments qui sont des tenants et aboutissants ?

Donc concertation et report. Et je rappelle que cette décision du rythme scolaire n'est pas une décision du Maire d'Antibes Juan-les-Pins mais qu'elle est une décision de M. PEILLON, ministre de l'Éducation du gouvernement actuel. Ne confondons pas.

Je rappelle que la Ville n'a pas de scénario préétabli et qu'elle établira le scénario final après la concertation. Donc il n'y a rien d'imposé de la part de la Ville. Il y a des scénarii qui vont être étudiés et qui vont essayer d'être le plus en adéquation avec l'ensemble. Et j'ai bien compris que ce n'est pas à moi que s'adressait le reproche de dire qu'il y avait du corporatisme dans l'Éducation nationale. D'accord.

00-2 - SAEM DE GESTION DU PORT VAUBAN - REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

M. LEONETTI

Mes chers collègues, je suis contraint vous demander de bien vouloir voter d'urgence puisque vous n'avez pas reçu cette délibération 5 jours francs avant le Conseil municipal.

Je m'en explique. J'ai souhaité, avant de vous proposer cette délibération, que le conseil d'administration de la SAEM du Port Vauban se réunisse. C'est la raison pour laquelle, comme elle s'est réunie vendredi, cette délibération ne vous est parvenue qu'à partir du lundi matin. Je vous demande si vous voulez bien accepter que cette délibération soit mise à l'ordre du jour et décrétée donc d'urgence.

Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie de votre compréhension.

Donc vous le savez, Jean-Pierre GONZALEZ a démissionné comme il l'avait dit le premier jour, de la présidence de la SAEM du Port Vauban. Comme vous le savez, il n'y était pas contraint. Et comme vous le savez, il a choisi de ne pas assurer d'exécutif. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous avons redistribué dans un premier temps, la délégation de Premier Adjoint sur un certain nombre d'adjoints et de Conseillers municipaux. Et nous avons donc demandé à un certain nombre d'adjoints d'avoir une charge de travail supplémentaire. Cléa PUGNAIRE a donc proposé, pour être en cohérence avec ce que nous avons annoncé, de démissionner de la SAEM du Port Vauban, laissant ainsi un poste vacant.

Je vous propose par cette délibération que nous restions dans l'épure que nous avons initialement dite, à savoir : le Port Vauban doit être géré par le Premier Adjoint, et je vous demande donc de remplacer Cléa PUGNAIRE par Éric PAUGET, en ciblant en même temps qu'il est pressenti pour y représenter la Ville en tant que Président. Bien entendu, il sera élu par le Port Vauban mais cela signifie simplement que de la volonté du Maire et du Conseil municipal, c'est lui qu'est pressenti pour assurer cette présidence.

Avant de passer au vote sur ce remplacement et sur la personne, je passe la parole à « La Gauche et l'Écologie pour Antibes Juan-les-Pins ».

M. PIEL

Oui Monsieur le Maire, franchement on aurait préféré une démission collective des représentants de la Commune à la SAEM. Du coup c'est Cléa PUGNAIRE qui subit donc ce que vous avez décidé en majorité, c'est un choix. Je ne sais pas comment vous l'avez fait, soit par tirage au sort, soit sur les compétences mais en tout cas sur les sept élus de la majorité qui siègent à la SAEM, donc c'est elle qui se retire pour que M. PAUGET puisse être élu.

Ceci dit, nous le savons, et nous l'avons vu encore tout à l'heure, le Port est un enjeu. Dans quelques années, en 2020, la totalité va revenir à la Commune y compris, je le répète, le quai des Milliardaires. Nous

sommes attentifs à ce qui se passe, aux projets évoqués comme ce que je disais tout à l'heure : le fameux prolongement du quai.

Nous ne sommes pas dupes. Il faut trouver une nouvelle raison à la gestion pour les occupants de cet espace public, donc un nouvel équipement à financer, par exemple la prolongation du quai pour qu'en 2020, une nouvelle convention soit passée avec l'International Yacht Club.

Nous pensions, mais nous sommes peut-être naïfs, qu'un peu de transparence pouvait enfin entrer dans la gestion du port. Sept représentants de la Commune. On pouvait imaginer qu'un élu de l'opposition sur sept, ça permettait cela. Eh bien non ! Le pré carré du port reste un lieu où l'hégémonie de la pensée et la pensée unique, continueront de régner.

Au contraire, nous pensons qu'en cette période pour le moins agitée, un peu de pluralisme redonnerait des couleurs à la démocratie et redonnerait confiance aux citoyens.

Moi je vous avais écrit pour vous faire part de ma candidature, pas pour présider le port, évidemment, mais simplement pour qu'on ne nous présente pas comme on nous a présenté tout à l'heure une dizaine de pages et qu'on nous dise que c'est audit, dont j'attends toujours de savoir d'ailleurs le coût, mais j'ai bien compris que faut écrire à M. PAUGET puisque c'est lui qui va maintenant présider le port, s'il est quand même élu par les membres de la SAEM entre parenthèses.

Donc dans ces conditions, et puisque on va vous éviter de perdre du temps, donc je vais retirer ma candidature, on ne votera pas évidemment la candidature de M. PAUGET et on ne votera pas cette délibération. Mais on trouve que vous ratez une occasion, pour que ce qui a été jusqu'à présent et depuis des années, été une réserve et où une grande partie des Antibois, la plupart, ne peuvent même pas savoir ce qu'il s'agit, et ce n'est pas l'audit que vous nous avez présenté tout à l'heure qui va faire la transparence, on pensait que c'était une façon démocratique de faire la place à l'opposition.

Il y aurait eu là à ce moment-là une vraie élection. Vous avez choisi le contraire. Monsieur le Premier Adjoint remplace Monsieur le Premier Adjoint qui continuera de siéger avec la présomption d'innocence, et nous ne remettons pas cela en cause, mais nous trouvons que ce n'est pas à la hauteur des enjeux et puisque vous avez l'habitude de dire qu'Antibes est toujours le meilleur de la classe sur toutes les questions, sur la question de la démocratie, sur ce coup, vous vous ratez et nous en sommes désolés.

M. LEONETTI

Sur l'explication que je vous ai donnée dans la redistribution de la délégation de Monsieur le Premier Adjoint, j'en ai pris une partie, j'en ai redistribuée une autre partie et Cléa PUGNAIRE a une partie importante. C'était donc logique que cette activité supplémentaire soit compensée par une diminution de l'activité, et donc c'est elle-même qui me l'a proposé.

Qu'Éric PAUGET, Premier Adjoint, remplace un Premier Adjoint démissionnaire, me paraît logique. L'enjeu est important. C'est le premier port européen de plaisance. La Ville y est complètement impliquée et donc cela me paraît logique.

Vous me dites : vous êtes en train de manquer une occasion. C'est peut-être vous qui manquez une occasion M. PIEL. Encore que, vous le savez, je veux dire que ce n'est pas forcément vous qui auriez été élu si j'avais ouvert la SAEM à l'opposition.

En matière de démocratie, je rappellerai quand même que je ne connais pas de Ville de gauche qui ait ouvert de postes à la droite dans ses SAEM. Je ne connais pas non plus de Ville de gauche d'ailleurs, qui ait ouvert à la droite une place de Conseiller communautaire comme je l'ai fait pour votre parti. Mme DUMAS siège au Conseil communautaire. Sa parole est libre. Elle a presque un micro rien que pour elle. Et comme c'est une femme de conviction et courageuse, elle dit les choses telles qu'elle les pense et j'essaie de lui répondre de la même façon.

Dire que l'audit qu'on a présenté tout à l'heure n'est pas un élément éclairant, écoutez si vous avez besoin d'éléments éclairants supplémentaires, demandez-les. Vous voulez savoir combien de bateaux, quelle est leur largeur, leur hauteur, leur longueur. Quelle est la procédure pour entrer dans le port et louer une place. Il n'y a aucun problème. Vous les demanderez et vous les obtiendrez.

Le prix de l'étude, écoutez c'est la SAEM qui l'a demandée donc je ne l'ai pas en tête mais il vous sera donné aussi. J'ai souhaité avec Jean-Pierre GONZALEZ qu'on ait cet accompagnement parce que, vous savez on peut venir, puis faire un diagnostic, puis partir. Moi j'aime bien les médecins qui assument: ils viennent, ils font un diagnostic et puis ensuite, ils accompagnent les soins et ils vont jusqu'au bout de la guérison du patient. Donc la guérison va se faire facilement parce que la maladie n'est pas trop importante. Quand on voit les travaux à faire et qu'on voit la masse financière qui est en face, on se dit que la Ville peut être tranquille sur le fait d'assumer cet endroit.

Vous parlez toujours du quai des Milliardaires. Ce quai rapporte de l'argent et a permis à l'ensemble du Port d'être une activité économique importante. Et d'ailleurs, c'est un des éléments qu'on doit vous fournir et que je voudrais qu'on fournisse parce que cela fait partie d'un travail aussi qui a été initié au Port Vauban : combien d'emplois directs et indirects, grâce au Port Vauban sur l'ensemble de la Commune ? Ça vous montrera aussi que c'est une activité économique forte.

Donc voilà, effectivement je n'ouvre pas à l'opposition, je ne fais pas une démission en bloc. Je ne vois pas pourquoi je ferais démissionner des conseillers municipaux et des adjoints de la majorité qui ont rempli leur fonction en leur demandant de démissionner pour faire la place à l'opposition au milieu du mandat. Je gère une situation où il y a une démission, on remplace le démissionnaire. Je ne vois pas pourquoi on aurait besoin de tout bouleverser.

En ce qui concerne l'extension du port, j'ai dit que ce n'était pas un objectif en soi. Je dirais même que je travailler aujourd'hui avec Audouin RAMBAUD pour savoir si c'est vraiment la peine pour une ville comme Antibes d'accueillir les croisières sur un quai en extension. Est-ce qu'on ne peut pas trouver d'autres solutions alternatives pour accueillir les croisières ? Et quel est l'impact des croisiéristes sur la vie d'une cité ? C'est quand même important avant qu'on prenne ce type de décision.

Puis vous avez raison en 2021, on en plaisantait ensemble en aparté récemment, peut-être qu'on ne sera plus là tous les deux. Et en tout cas ce qui est important c'est que la Ville récupère un outil pour elle et que cet outil-là lui permette de continuer un développement économique encore plus important. L'important, c'est l'emploi, que ce soit par l'intermédiaire du quai des Milliardaires, des emplois aidés, de l'activité commerciale ou de Sophia Antipolis, c'est l'emploi qui importe dans ce pays. La compétitivité, l'excellence et l'emploi. Donc voilà la préoccupation qu'est la nôtre. Je suis sûr que vous la partagez et si vous avez besoin du moindre renseignement sur l'organisation des choses, vous pouvez nous faire confiance : on vous les fournira.

Tout ceci étant dit, je vais d'abord faire voter la délibération sur le remplacement. Qui est contre ? Trois. Ne Prend pas part au vote : deux.

Ensuite je vais passer : qui est candidat ? Avec majorité présente. Eric PAUGET candidat. Qui ne prend part au vote ? Un, deux, trois, quatre, cinq. Vous votez contre ? Il n'y a pas d'autre candidat. Est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'on vote à main levée puisque y'a pas d'autres candidats ? Personne ne s'y oppose. Donc qui est contre la candidature d'Éric PAUGET ? Un, deux, trois. Éric PAUGET est élu pour être représentant de la Ville d'Antibes au port et pour y assurer bien sûr, lorsqu'il sera élu par le Port, la présidence.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-3 - COMMEMORATION DU 50^{ème} ANNIVERSAIRE DU TRAITE DE L'ELYSEE - JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND - RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ENTRE LES VILLES JUMELLES

M. LEONETTI

Chacun se souvient du discours du Général de Gaulle à la jeunesse allemande, chacun se souvient des moments d'émotion. Enfin chacun se souvient en ayant regardé la télévision récemment. Je ne veux faire d'insultes pour personne. Et de cet acte fort du chancelier Adenauer et du Général de Gaulle si peu après la guerre qui avait déchiré l'Europe. Le 50^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée marque l'amitié franco-allemande et diverses manifestations sont prévues, à la fois sur le plan national mais aussi sur le plan local, et en

particulier de pouvoir mettre à l'initiative des villes européennes, la possibilité au travers des jumelages, de renforcer la coopération entre l'amitié des jeunesses françaises et allemandes.

Nous avons voulu, vous le savez, depuis longtemps nouer des liens d'amitié profonde et de suivi avec la ville de Schwäbisch Gmünd ; que dans cette situation, nous avons des échanges essentiellement sur le plan de la jeunesse et presque exclusivement sur le plan culturel puisque c'est souvent les conservatoires de musique qui font des échanges. Il y a aussi des échanges linguistiques, dans le festival du jazz ; dans le domaine du lycée horticole qui est aujourd'hui sollicité pour pouvoir travailler sur des aménagements d'un espace « Antibes » à Schwäbisch. Donc tous ces liens d'amitié, je vous propose de les mettre sous l'égide du 50^e anniversaire du traité de l'Elysée avec une labellisation qui sera demandée au Ministère des Affaires européennes, j'espère que nous obtiendrons et puis peut-être avec des subventions de l'OFAJ que nous demanderons parallèlement pour augmenter nos liens et les solenniser dans cette période dans laquelle je continue à penser, que l'axe franco-allemand est au niveau politique le moteur européen.

Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Oui, on vous l'avait annoncé, on va parler de la France et de l'Allemagne.

En effet, la France et l'Allemagne ont célébré, il y a quelques semaines, en grande pompe cet anniversaire. Ce traité de l'Elysée était en effet à l'époque un acte fort qui voulait sceller l'amitié franco-allemande sur des bases de coopération, d'éducation et d'amitié. C'est un peu le sens d'ailleurs de votre délibération, mais que reste-t-il de ces perspectives de coopération cinquante ans après avec des traités euro-austéritaires que les élus des deux pays de droite et socialiste ont imposés ? Que reste-t-il de coopération après 50 ans quand la France et l'Allemagne négocient entre eux un traité qui impose la rigueur et l'austérité donc à tous les pays d'Europe ? Que reste-t-il de cette coopération, donc après 50 ans, quand la France et l'Allemagne s'accordent pour restreindre, vous avez parlé tout à l'heure, le budget européen et réduire les aides aux associations caritatives dans une Europe où la paupérisation s'aggrave et la faim réapparaît ?

Alors oui, vous pouvez parler du développement des jumelages franco-allemands à l'occasion de ce 50^{ème} anniversaire du traité de l'Elysée. Nous voterons évidemment cette délibération. Mais n'est-ce pas hypocrite quand, en même temps, les programmes Erasmus, programmes permettant de financer les études en Europe, sont tous en baisse ? Quand l'enseignement de l'allemand dans les écoles, en collège, en lycée, n'a jamais été aussi malmené que ces dernières années et que la construction économique européenne n'est pas basée sur la coopération mais sur la concurrence libre et non faussée ?

Pour cet anniversaire, nous ferions mieux de refonder la construction européenne sur la base d'une belle idée d'union des peuples et des nations européennes. Célébrons cette amitié franco-allemande sur la base des principes dont nous avons besoin : la paix, la coopération et les progrès sociaux. Développons une coopération citoyenne qui favorise l'échange de jeunes, de créateurs mais aussi des initiatives communes qui réunissent les acteurs de mouvements sociaux, écologistes, pacifistes, en expliquant la réalité des différents pays et ne pas avoir la volonté sans cesse, en Europe, d'ériger des modèles. C'est bien là donc la clé d'une authentique amitié franco-allemande.

M. LEONETTI

Monsieur MOLINE, j'ai oublié de vous donner la parole. Je m'en excuse. Donc « Union pour Antibes Juan-les-Pins ».

M. MOLINE

Oui, merci Monsieur le Maire. Donc nous pensions nous, Monsieur le Maire, que comme Député de l'opposition et ancien ministre des Affaires européennes, vous auriez eu à cœur de montrer au Gouvernement actuel, que notre ville pouvait, à son échelle, faire mieux que lui pour célébrer ce 50^e anniversaire du traité de l'Elysée.

À la lecture du titre : « renforcement de la coopération entre les villes jumelles », nous nous attendions de votre part, à une seconde impulsion, à de nouvelles initiatives concrètes et ambitieuses pour cette année mais au bout de ces trois pages, vous nous demandez simplement d'approuver le renouvellement de la coopération entre les villes jumelles, et notamment entre celles d'Antibes et Schwäbisch. C'est simplement désolant de constater ce manque d'envergure mais nous voterons tout de même cette délibération.

M. LEONETTI

Je ne suis plus au Gouvernement, M. MOLINE. Je délibère ici en tant que Maire d'Antibes.

M. MOLINE

Bien sûr.

M. LEONETTI

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Alors bien sûr, bien sûr nous ne pouvons qu'approuver la délibération qui nous est proposée sur une manifestation prévue en 2013 avec notre ville jumelle d'Allemagne.

Quelques remarques quand même : pour nous et dans les textes, le jumelage est un brassage de populations et de ce fait, doit avoir une dimension grand public permettant à chacun de participer. Et il nous semble qu'à Antibes, ces jumelages ne sont pas assez connus, n'impliquent pas assez les Antibois.

Au niveau de la musique, les conservatoires, les échanges de lycéens avec le lycée Audiberti et maintenant le lycée d'horticulture, le sport, cela se passe très bien, c'est très intéressant. Mais l'ensemble des Antibois ne semblent pas concernés. Il serait nécessaire de réfléchir à une meilleure information et connaissance de ces jumelages, de manière à impliquer plus les citoyens pour cadrer mieux avec les objectifs des jumelages qui sont, entre autres, une meilleure connaissance des cultures.

Vous avez un peu abordé ça parce que des aides financières sont prévues pour faciliter les actions dans le cadre des jumelages. Rien n'est indiqué dans la délibération. Est-ce qu'aucun dossier n'a été monté ? Vous venez de dire que des subventions seront demandées, donc je peux penser que j'ai la réponse à ma question.

Dans la délibération, vous citez d'éventuels jumelages avec des pays en développement. Alors nous suggérons de concilier un jugement avec un pays en développement avec l'application de la loi Santini-Oudin, la nouvelle convention DSP eau potable et Veolia pour la coopération décentralisée et donc de prévoir un jumelage avec un pays en développement avec lequel des projets pourraient être élaborés dans le cadre de cette convention. Et une commission municipale devait être mise en place pour proposer des projets et qu'en est-il ?

Et voilà nous semble-t-il un bon démarrage d'un nouveau jumelage. Pour nous, les jumelages doivent permettre la rencontre de personnes de cultures différentes permettant une meilleure connaissance des autres. Un jumelage ne doit pas se faire avec des communes de cultures identiques mais bien au contraire, avec des communes différentes, de cultures différentes, permettant de s'enrichir les uns des autres.

Donc voilà quelques idées de jumelage. Merci.

M. LEONETTI

Bon sur l'ambition, il y a rarement un jumelage qui est aussi fructueux, suivi et efficace qu'avec celui de notre ville jumelle allemande. En même temps vous le savez, on l'a dit, on le répète aujourd'hui, on a voulu que tous les jumelages soient placés sous l'égide de la jeunesse. C'est l'avenir et donc il est logique, qu'avec nos amis irlandais, italiens, on ait des échanges de jeunes qui brassent cette culture européenne et qui fassent justement la connaissance de personnes différentes. Vous savez c'est différent. Même le bas de Wurtemberg, c'est assez différent de la Côte d'Azur, dans les concepts et dans l'ensemble.

Vous avez eu le programme qui a été renforcé afin qu'il y ait des manifestations grand public. Quand des jeunes du lycée horticole vont aller dans notre ville jumelle pour faire de l'aménagement paysager, c'est un acte dont ils se souviendront probablement toute leur vie. Quand les jeunes allemands vont venir à Antibes et vont jouer dans le cadre du festival de jazz, c'est quelque chose dont ils se souviendront toute leur vie et qui permet justement le brassage des cultures et le renforcement de l'amitié franco-allemande.

Donc M. MOLINE, je trouve que c'est assez ambitieux comme programme. Après bien sûr, on pourrait proposer à l'échelle européenne, un programme plus ambitieux. Il l'est d'ailleurs. Il y a au moins la continuité

dans l'État. Les 50 ans du traité de l'Elysée ont été préparés par le précédent Gouvernement. Et donc il le met en place aujourd'hui avec tous les moyens qui étaient prévus à cette époque-là, y compris sur des, des échanges entre Berlin, Paris. Ce n'est pas tout à fait anormal qu'il y ait cette mission nationale, mais aussi que ça se décline au niveau de chaque ville.

Bon Mme DUMAS, vous avez fait de la politique. Puisque vous voulez que je fasse un peu de politique, je vais vous dire qu'effectivement vous avez raison : la France et l'Allemagne en amitié, c'est la paix. C'est la paix en Europe. Ce n'est pas rien la paix en Europe depuis 60 ans. C'est plutôt quelque chose qui doit être salué comme un élément positif. Et c'est une paix qui effectivement ne s'est pas fait sous un régime communiste, mais sous un angle libéral. C'est vrai, ça s'est fait dans une politique ouverte sur le monde, sur les cultures, sur la diversité. Ça s'est fait même avec un couple franco-allemand qui a toujours été – jusqu'à ces derniers mois - le moteur de l'activité économique européenne.

C'est aussi l'Allemagne, un pays qui a 160 milliards d'excédent commercial extérieur. Le seul en Europe. Quand la France a 60 milliards de déficit qui continue à s'aggraver. Donc ça veut dire que, peut-être, au lieu de critiquer nos voisins allemands, on peut aussi s'inspirer d'un certain nombre de choses qui se font dans ce pays. Ils ont un chômage qui est inférieur au nôtre, un degré d'inactivité qui est aussi inférieur au nôtre.

Dans tout ce contexte-là, je crois que chaque fois que la France et l'Allemagne ont décidé ensemble, elles ont fait avancer l'Europe vers la paix et la prospérité. Malheureusement, le couple franco-allemand n'existe plus puisque aujourd'hui le couple est un couple germano-britannique et que les nouvelles décisions européennes ont été faites par M. CAMERON et Mme MERKEL et que l'ensemble des promesses qui avaient été faites par le candidat HOLLANDE n'ont pas été assumées. Le candidat que vous avez soutenu, Mme DUMAS. Donc je vous renvoie à vos propres contradictions.

Mais, puisque nous sommes à Antibes, que nous ne sommes pas au Gouvernement, et que nous ne sommes pas au niveau européen, je vous demande simplement d'approuver une délibération qui dit simplement qu'il y a des jeunes Français d'Antibes et des jeunes Allemands de Schwäbisch Gmünd qui vont se rencontrer et qui vont développer la fraternité européenne. Ce n'est déjà pas si mal.

Alors on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.
La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-4 - AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION - CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE 'ANTIPOLIS AVENIR' - APPROBATION DES STATUTS - DESIGNATIONS - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

M. LEONETTI

Chers collègues, vous le savez, nous avons créé le principe d'une société publique locale. Vous savez ce dont il s'agit et je vous ai expliqué comment je souhaitais qu'elle soit liée étroitement à la SACEMA pour pouvoir faire un outil à la fois d'aménagement urbain public, de faire un développement du logement social tel qu'il est inscrit dans le PLH et de faire en sorte qu'on ait une gestion par la SEM de ces logements sociaux, ce qui n'était pas complètement compatible à l'intérieur d'une SPL.

Aujourd'hui, vous avez à la fois ces statuts et une décision budgétaire pour verser une quote-part et en même temps désigner des représentants.

Sur les statuts : ce sont les statuts classiques d'une SPL. Sur le quote-part : 70 % Ville d'Antibes, 30% Communauté d'agglomération et c'est normal que la Communauté d'agglomération vienne apporter son écho dans cette SPL puisque la plupart des zones dont va s'occuper la SPL, sont des zones dans lesquelles il y a une part importante de logements sociaux, qui font partie de la compétence de la **C**ommunauté d'agglomération.

Enfin, je vous propose que l'on verse en deux ans les 500 000 euros selon la répartition qu'on vient de définir et qu'on cible 125 000 euros pour la Ville d'Antibes, compléter à 250 000 euros sur la première tranche étalée sur deux ans et qui permet d'avoir les premiers moyens pour que la SPL fonctionne.

Vous le savez aussi : très clairement, la première mission de la SPL à mes yeux, c'est l'aménagement Lacan Marenda. Je souhaite que cela se fasse par un outil public après une étape de concertation, puis

ensuite de programmation, puis ensuite d'appel à concours et que la SPL soit l'aménageur de cette zone. Bien entendu, d'autres zones sont concernées : l'espace Bunoz, l'espace des Trois Moulins, mais dans la période qui incombe, c'est évidemment la zone Marena Lacan qui va être importante. Je pense que d'ici le printemps, on devrait avoir une concertation élaborée avec l'ensemble des habitants. On doit pouvoir établir un cahier des charges qui puisse lancer un concours d'idées, puis décliner tous les épisodes nécessaires pour l'aménagement de ce quartier qui est essentiel en jonction du centre ancien et du centre plus moderne.

Sur les candidats, je vous l'ai dit il y a personnes désignées par la Communauté d'agglomération. Il s'agira de Mme BLAZY et de Marc DAUNIS et pour la représentation de la Ville, il y a cinq postes. Je vous propose ma candidature, celles d'Éric PAUGET, de Francis PERUGINI et de Cléa PUGNAIRE qui comportent tous les éléments d'un aménagement si on tient compte que le logement est représenté par Marguerite BLAZY à la CASA, que Marc DAUNIS a en charge l'aménagement du territoire, le développement économique à la CASA, qu'Éric PAUGET est Premier Adjoint et que Francis PERUGINI et Cléa PUGNAIRE participent à l'aménagement paysager et au développement économique de la zone. Je vous propose ensuite que la présidence du CA soit assurée par le Maire d'Antibes et que les représentants de la Ville au sein de l'assemblée générale, soient le Maire et le Premier Adjoint. Il y a donc un espace qui est laissé à l'opposition, ce qui me paraît normal pour une SPL et moins normal pour une SEM.

Alors est-ce qu'il y a dans l'opposition des candidats ou des candidates ? Cécile DUMAS. Y'a-t-il d'autres candidats ? Oui, vous voyez l'ostracisme de la droite et du centre Mme DUMAS. Pas d'autres candidats ? Ben écoutez, moi je vous propose de rajouter Cécile DUMAS à la liste des quatre personnes initiale : LEONETTI, PAUGET, PERUGINI, PUGNAIRE, Cécile DUMAS. À la présidence du CA : LEONETTI. Et aux représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale : LEONETTI, PAUGET.

Les discussions sont terminées ? Est-ce que le Conseil municipal m'autorise à faire voter à main levée ? Oui ! Bon, à partir de là, la liste que je vous ai donnée, est valide. Je relis : LEONETTI, PAUGET, PERUGINI, DUMAS ; présidence du CA : LEONETTI ; Ensuite : LEONETTI, PAUGET pour la Ville au sein de l'Assemblée générale.

Personne n'est contre ? Vous ne participez pas au vote ? Alors là franchement... les voies du PS sont impénétrables. Donc deux non-participations au vote. Alors qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés**. Je vous félicite.

Il y a une petite erreur dans la délibération. Je vous prie de m'excuser. Au lieu d'écrire : « d'autoriser le Premier Adjoint à signer les statuts au nom et pour le compte de la Commune d'Antibes ». C'était dans l'éventualité où j'étais représentant à la CASA mais c'est Mme BLAZY et donc je vous demande de modifier pour dire : « Le Maire ou son représentant à signer les statuts, etc. », ce qui peut revenir au même lorsqu'on est au sein de l'Assemblée générale.

Donc tout le monde a bien compris la modification ?

Alors, vous voyez Mme DUMAS que je ne manigance rien.

00-5 - QUARTIER DES COMBES - PERSPECTIVE D'UNE CRÉATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉE - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - LANCEMENT DES ÉTUDES - PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA MISE À L'ÉTUDE D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.111-10 DU CODE DE L'URBANISME - INSTITUTION D'UN SURSIS À STATUER.

Mme MURATORE

Oui non, nous aussi on avait une intervention.

M. LEONETTI

Écoutez, maintenant on est passés au vote. Je suis désolé Mme MURATORE. Ça m'aurait permis de comprendre pourquoi vous ne participez pas au vote en n'étant pas candidat. Mais écoutez, maintenant le vote est passé. Je reconnais que c'est ma faute mais vous auriez pu lever la main en demandant l'intervention.

Alors, quartier des Combès. Perspective sur la création d'une zone d'aménagement concertée. Modalités de la concertation préalable. Lancement des études. Prise en considération de la mise à l'étude d'une

opération d'aménagement en principe de l'article L.111-10 du Code de l'urbanisme. Institution d'un sursis à statuer.

Alors là j'ai bien noté que j'ai intervention de « La Gauche et l'Écologie » et du « PS et des Verts » et que je donnerai la parole à la suite de cette explication.

Le quartier des Combes, vous le savez, a été inclus dans le PLU comme une zone d'aménagement particulière. Vous le savez aussi que, dans cette zone, on est passé d'une zone qui, historiquement, était horticole à une zone d'aménagement économique. Puis lorsque la CASA s'est construite, on a défini que nous avons plus besoin de logements que de développement économique. Et c'est la raison pour laquelle nous avons converti toutes ces zones dans le PLU en zones d'aménagement urbain et de logements.

Dans ce contexte, la zone a été d'abord explorée pour savoir comment on pouvait financer à la suite de l'apport de ces populations, les services publics concernés, services publics qui, je le rappelle, sont essentiellement, et prioritairement plus qu'essentiellement, une école et une crèche halte-garderie compte tenu de la constructibilité qui existe sur le quartier des Combes.

Dans ce contexte il y avait deux solutions : le PUP, qui consiste à faire payer sur des petites zones une contribution de l'aménageur privé qui contribue au service public. La deuxième solution est la ZAC, qui est une solution assez classique et qui permet de retirer des bénéfices de l'aménageur et avec ces bénéfices, de pouvoir construire les équipements publics sans qu'ils pèsent sur l'ensemble de la collectivité et qui viennent de la constructibilité donnée au site.

Après avoir pris des avis à l'intérieur de la Ville, de la CASA mais aussi des avis extérieurs, en particulier un cabinet d'avocats urbanistes de Montpellier, la réflexion est que la ZAC est la solution la mieux adaptée parce qu'elle implique beaucoup plus de transparence, de coordination, et en même temps de sécurité pour obtenir les moyens financiers pour la Ville, pour les aménagements nécessaires au développement urbain de la Cité.

Dans ce contexte, je vous propose donc une zone d'aménagement concertée qui se calque sur le quartier des Combes, mis en place à l'intérieur du PLU.

Pendant cette période, un certain nombre de propriétaires se sont vu proposer par des opérateurs privés, des promesses de vente. Et bien entendu le fait de mettre en place d'une ZAC va entraîner un certain retard, d'au moins deux ans, à l'accessibilité de vendre puisque il y a un sursis à statuer s'applique immédiatement à partir du moment où il y a une ZAC.

Pour ne pénaliser personne, et en même temps pour avoir une ZAC qui ne soit pas uniquement privée, nous avons contacté l'Établissement Public Foncier Régional afin qu'il puisse se rendre acquéreur des propriétés qui seraient à la vente immédiate.

Il est clair que l'Établissement Public Foncier ne le ferait à ce moment-là qu'au prix des domaines, ce qui est logique mais en même temps il paierait sans conditions suspensives – ce qui n'est pas le cas, bien entendu, d'un aménageur ou d'un propriétaire privé qui lui va demander la clause suspensive du permis de construire.

Donc ça laisse une possibilité pour l'ensemble des propriétaires de pouvoir vendre immédiatement au prix des domaines à l'Établissement Public Foncier Régional et le faire dans des conditions qui sont immédiates. Et l'Établissement Public Foncier nous a dit qu'il mettait 40 millions d'euros à la disposition de la Ville d'Antibes sur le quartier des Combes – ce qui permettra donc d'absorber tous les propriétaires qui souhaiteraient vendre leur parcelle à ce moment-là.

Donc aujourd'hui, les propriétaires dans la ZAC des Combes ont le choix entre trois situations : ils peuvent ne pas vendre, il n'y a pas une obligation. Ils peuvent vendre avec une promesse de vente avec un propriétaire privé qui va faire une promesse de vente et qui aboutira à l'aboutissement de la ZAC ou ils peuvent vendre immédiatement et directement et sans condition suspensive à l'Établissement Public Foncier Régional qui fera évalué le prix par les domaines et ce prix par les domaines, il tient compte bien sûr de la constructibilité. On n'achète pas des terrains au prix d'il y a trente ans, quand ils étaient une zone horticole.

Cette position nous permet donc de lancer une ZAC qui est la solution la plus transparente, la plus efficace et la plus sûre pour la Ville d'Antibes pour retrouver des moyens financiers pour construire les établissements publics nécessaires par cette urbanisation. Elle permet aussi de ne léser personne puisque ceux qui veulent rester dans le statut de propriétaire le restent ; ceux qui veulent vendre, ont le choix entre une vente directe et sans condition à l'Établissement Public Foncier ou une vente différée, mais avec des conditions suspensives et au prix qui sera alors, à ce moment-là, le prix défini conjointement par le propriétaire et l'aménageur privé.

Voilà donc la délibération que je vous propose aujourd'hui, en sachant que notre objectif est de rapidement définir les éléments de service public qui sont nécessaires à ce quartier. J'ai demandé aux services de le travailler. Bien sûr l'école, c'est l'école Jean Moulin – on en a déjà discuté – qui doit s'étendre. Bien sûr, y associer une crèche halte-garderie parce que le pourcentage de logements sociaux qui existent au chemin des Combes vont faire qu'on aura, je l'espère en tout cas, de jeunes ménages. Et puis ensuite réfléchir, pour les seniors, pour l'organisation de la solidarité, voire des aménagements sportifs de proximité sur l'ensemble de la zone.

Voilà donc l'objet de la délibération que je vous propose aujourd'hui.

Intervention : « La Gauche et l'Écologie » avec mes excuses pour tout à l'heure.

M. PIEL :

Ce n'est pas grave.

Sur ce dossier, deux points : concernant la procédure, nous n'avons pas voté le 4 octobre 2012 le rapport qui proposait de confier à la CASA, l'étude d'un plan directeur d'aménagement sur l'espace dit de « confluence » sur Antibes – Sophia Antipolis. Pourtant, nous approuvons la création d'une ZAC sur cet espace des Combes, bien que cela arrive un peu tard. Mais la CASA va confier cette étude à un cabinet et il me semble que les services de la Commune sont mieux armés pour suivre et accompagner cette procédure, y compris en maîtrise d'ouvrage. Que je sache, ce sont toujours les Communes qui gèrent leur PLU.

Concernant les objectifs : une nouvelle fois, les grands absents de cette liste, puisque il y a toute une liste d'objectifs qui commence d'ailleurs par une ligne qui me laisse dubitatif. Je cite : « redéfinir une entrée de ville paysagère ». Je ne pense pas qu'il ait existé à cet endroit une entrée de ville paysagère. Donc il faut plutôt dire : « définir une entrée de ville paysagère », me semble plus juste.

Donc ces grands absents sont les services publics. Vous avez évoqué l'école mais il y a aussi le fait qu'il y a une Poste dans ce quartier, en tout cas dans le quartier adjacent de la Croix Rouge, qui aujourd'hui est devenue impossible à fréquenter du fait de son exiguïté et du local. Le local de police aussi qui est toujours dans cette ancienne école de la Croix Rouge, pareil c'est un local qui ne répond pas du tout à, à ce quartier Combes – Croix Rouge qui est compris va donc, et on en est d'accord, à accueillir de nouveaux logements.

On pourrait penser que sur cet espace une maison de santé se crée. On pourrait penser que des équipements de proximité pour les jeunes et les retraités soient aussi créés.

Alors du coup, nous allons continuer de nous abstenir, tout en prenant part à la réflexion collective afin d'apporter nos propositions, notamment en matière de logement social et de déplacement qui nous semblent très importants sur ce secteur des Combes.

M. LEONETTI

Merci. Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Nous nous sommes tout à fait d'accord sur le principe de la ZAC qui va permettre une réflexion globale pour l'aménagement de ce quartier. Mais les études seraient confiées à la CASA dans le cadre du plan directeur d'aménagement Antibes – Sophia qui a été voté en octobre. Mais c'est là une de nos interrogations de la déclaration précédente sur le secteur des Combes qui est aussi dans le cadre de la SPL. Donc là il y aura quand même quelque chose à éclaircir.

Alors sur le projet : vous parlez de démarche « développement durable », vous ne parlez plus « d'éco quartier ». Pourtant une réflexion sur un véritable éco quartier est intéressante dans un objectif de conciliation des problématiques locales et globales, économiques, environnementales, de mixité sociale et favorisant les liens sociaux en prenant en compte l'architecture – souvent on s'arrête à l'architecture et aux matériaux et aux réductions de consommation d'énergie – mais on a aussi une réflexion sur les déplacements, et pas seulement le bus à haut niveau de service. Il y a aussi d'autres déplacements à réfléchir : la place de la voiture, les vraies pistes cyclables, la réduction de la production de déchets, la préservation de la biodiversité. Et cette étude devrait porter aussi sur les établissements publics, les services publics, les commerces de proximité nécessaires à la vie du quartier.

Et surtout, l'éco quartier est une co-construction avec les citoyens qui doivent être acteurs de leur quartier. Donc c'est toute une réflexion, toute une démarche, qui serait intéressante à mettre en œuvre dans ce cadre de la ZAC des Combes. Merci.

M. LEONETTI

Bon si je comprends bien, vous n'êtes pas opposés à tout ça. Si le simple mot de « redéfinir une entrée de ville paysagère » au lieu de, mérite qu'on enlève le « re » pour dire : « définir ». Il y a toujours un paysage. Le paysage, il peut être de qualité ou de moins bonne qualité. « Redéfinir une entrée de ville paysagère », c'est-à-dire essayer de lui donner une originalité, une authenticité, un visage, une mixité environnementale.

Favoriser un cheminement doux, c'est ce que vous venez de dire Mme MURATORE. IL n'ya pas que le bus à haut niveau de service mais effectivement il ya a le passage piéton, les modes doux, les pistes cyclables. Ensuite, réfléchir sur les écoulements de l'eau, ça me paraît assez logique. L'identité du quartier, la mixité fonctionnelle de proximité. Enfin, on peut rajouter des choses. Moi je suis assez d'accord avec ce qui a été dit par Gérard Monsieur PIEL. Il y a une Poste qui est exiguë qu'on fait tourner à l'intérieur de l'espace « Croix Rouge » mais aussi un poste de police aussi. Si on les retrouve à cet endroit-là, ça donne du service public et de la proximité. Peut-être que c'est à cet endroit-là qu'il faut les mettre en place.

Donc il n'y a pas de limitation à cette réflexion. L'important c'est qu'aujourd'hui on vous demande si vous êtes d'accord pour voter une ZAC. Et en même temps, le fait qu'on vote une ZAC, la chose immédiate qui vient à l'esprit, c'est que cela va être long. Ca va durer deux ans au minimum mais en même temps, on fait une proposition aux propriétaires. Il y a certains propriétaires qui sont âgés, qui veulent répartir leurs biens, qui veulent vendre immédiatement. On leur propose d'aller encore plus vite que ce qu'ils avaient envisagé lorsqu'ils avaient un dialogue avec un promoteur privé. Le promoteur privé leur disait : je vous achète sous condition d'avoir un permis. Là on leur achète sans condition. Mais on achète au prix des domaines. Quelquefois d'ailleurs, le prix des domaines est à peu près identique, vous savez. Regardez, sur Juan-les-Pins on est en train d'acheter le fameux hôtel Lutetia pour refaire une entrée de, de redéfinir une entrée paysagère de Juan-les-Pins, 900 000 le domaine, 900 000 demandés. Il y a des moments où on s'aperçoit que contrairement à ce qu'on croit, le prix des domaines est au vrai prix du marché.

Donc chacun fera ce qu'il pense, ce qu'il veut. S'il y en a certains qui veulent attendre trois ans, ils attendront trois ans. Si quelqu'un veut vendre immédiatement, il a la possibilité de le faire. Ce qui est important, et je salue au travers de l'Établissement Public Foncier, l'action de la Région dans ce domaine, et de la coopération avec la Ville entre l'Établissement Public Foncier Régional. Enfin un des plus gros utilisateurs, vous le savez M. PIEL, de l'Établissement Public Foncier Régional, c'est la Communauté d'agglomération de la Ville d'Antibes. Donc ça veut dire que, dans ce territoire-là, que l'on veut avoir une maîtrise foncière pour pouvoir justement avec des outils publics faire en sorte qu'on ait un profil de ville qui soit un profil maîtrisé, concerté et harmonieux.

Donc nous allons passer donc au vote en ayant bien compris que nous sommes d'accord sur la méthode et sur les objectifs.

Alors « Quartier des Combes. Zone d'aménagement concertée ». Qui est contre ? S'abstient ? Franchement. Abstention positive.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

00-6 - QUARTIER DES COMBES - 1ÈRE AVENUE - PARCELLES DP 164, 273, 275, 269P POUR 1.371 M² ENVIRON - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA PROPRIÉTÉ ALTAREA COGEDIM

M. LEONETTI

Je vais me permettre d'aller un tout petit peu plus vite puisqu'il n'y a pas d'intervention.

Quartier des Combes. 1^{ère} avenue. Parcelles 164, 27 », 275, 269P pour 1 371 m². Acquisition à l'euro symbolique.

Personne n'est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

00-7 - BOULEVARD DU PRÉSIDENT WILSON - TRANSFERT D'OFFICE DANS LA VOIRIE COMMUNALE - DEMANDE DE CLASSEMENT AUPRÈS DU PRÉFET - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI

Boulevard du Président Wilson. Transfert d'office dans la voirie communale.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

00-8 - RUE DES LITS MILITAIRES - PARCELLE BL 550 - RECTIFICATION PARCELLAIRE - RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE « LA PLÉIADE »

M. LEONETTI

Rue des lits militaires. Parcelle. Rectification parcellaire. Rétrocession à l'euro symbolique.

Pas d'intervention. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

00-9 - 3 TRAVERSE MARTELLY - PARCELLE CADASTRÉE CR N°352 INSCRITE EN EMPLACEMENT RÉSERVÉ CO/131- ACQUISITION A TITRE AMIABLE AUPRES DE LA PROPRIÉTÉ DE M. BROMONT

M. LEONETTI

Traverse Martelly. Parcelle castrée 352. Même vote. Même vote.

La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

00-10 - SECTEUR À ENJEUX « ESPACE BUNOZ » - PARCELLE SISE 480 AVENUE JULES GREC (AW 113) - ACQUISITION A TITRE AMIABLE - PERMIS DE DEMOLIR

M. LEONETTI

Ce sont les vieilles bâtisses qui se trouvent sur le côté gauche des tennis en regardant les tennis.

Acquisition à titre amiable. Permis de démolir. Acquisition à titre amiable bien sûr, au-dessous du prix des domaines.

Personne est contre ni s'abstient. La délibération est adoptée. La délibération adoptée **à l'unanimité.**

02-1 - SPORTS - PLAGE DU PONTEIL - REALISATION D'UNE BASE NAUTIQUE - AMENAGEMENT DE LA PROMENADE - APPROBATION DU PROGRAMME - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - ELECTION DES MEMBRES DU JURY - DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. PAUGET

Oui Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération importante puisqu'il s'agit de lancer le projet de réalisation d'une base nautique entre la plage de la Salis et la plage du Ponteil.

Je vous rappelle qu'actuellement la Ville d'Antibes dispose de trois bases de voile : une sur le site de la Salis, une sur le site du Ponteil et une à Juan-les-Pins. Celle de Juan-les-Pins est une base municipale. Elle

a été confiée l'année dernière au club de voile d'Antibes qui est le rapprochement de nos deux clubs emblématiques et historiques. Et sur le Ponteil et la Salis, les deux bases sont occupées, une par le Yacht Club, l'autre par le CNA.

Le projet prévoit donc de construire une seule base unique sur le site du Ponteil dont le préalable était le rapprochement du Yacht Club et du CNA afin d'avoir un équipement unique. Au-delà du projet de rénovation de la base nautique, cela nous permet de réhabiliter et de terminer l'aménagement de ce secteur qui est emblématique pour la Ville d'Antibes puisque d'un côté on a la Cap d'Antibes et de l'autre côté la vieille ville d'Antibes.

Dans le rapport qui vous a été communiqué, il y a le coût total du projet : 4 110 000 euros HT, qui prévoit un peu plus de trois millions d'euros pour les équipements nautiques et un peu plus d'un million d'euros pour le réaménagement du site, en sachant que cet espace conjugue toutes les problématiques possibles et imaginables en termes d'urbanisme puisqu'on est sur un site classé et que l'architecte des bâtiments de France que l'on a vu en amont, impose un certain nombre de traitements dus à cet espace particulier et privilégié.

Donc la délibération nous demande d'approuver le principe de cette opération, de fixer la prime attribuée aux différents groupes qui y concourront à hauteur de 15 000 euros HT, de procéder à l'élection des membres qui feront partie du jury et il s'agit de désigner cinq membres issus du Conseil municipal et enfin, de solliciter bien sûr l'ensemble des subventions possibles auprès de notre partenaire institutionnel : État, Région, Département et CASA.

Voilà rapidement résumée la délibération.

M. LEONETTI

Alors intervention. Intervention de tous les groupes.

M. MOLINE.

M. MOLINE

Oui Monsieur le Maire et chers collègues, tout finit par arriver ! Nous nous réjouissons déjà de la fin programmée de ces préfabriqués, conteneurs et paillotes de tout genre qui agrémentent le Ponteil.

Nous sommes malgré tout surpris de constater que votre choix est de conserver le clos de boules en bord de mer. Son maintien à cet emplacement risque de gêner à l'avenir le développement prévisible et souhaitable de cette future base nautique. Mais gageons que les architectes retenus à concourir sauront contourner cette contrainte, qu'ils nous proposeront bientôt un projet digne du futur plus grand club de voile français et que la base du Mouret Rouge ne sera plus la base de référence locale en la matière.

Nous voterons donc cette délibération, et en qualité d'élus, nous nous portons candidats au jury parmi lequel, nous l'espérons, sera présent au moins un représentant du principal club d'utilisateurs ou de la Fédération française de voile.

Merci.

M. LEONETTI

Merci. « La Gauche et l'Écologie ».

Mme DUMAS

En effet, cette délibération est le point de départ des travaux sur un espace qui a bien besoin d'être amélioré et en tous les cas, de permettre de répondre mieux aux besoins de la population, particulièrement à ceux

qui font du club nautique et le club de boulistes.

Cette amélioration donc vise aussi le public scolaire qui pourra faire de la voile dans de meilleures conditions et c'est très bien. Par contre, sur cet espace, je le redis, donc il y aussi un clos de boules qui accueille aussi du monde, donc je demande juste une petite précision : est-ce que le clos de boules sera totalement préservé ? Et est-ce que le club house est dans le cahier des charges ?

M. LEONETTI

Bien, on est tous préoccupés par le club de boules. Vous n'inquiétez pas. Éric PAUGET et moi-même également.

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Il est exact que ces bâtiments actuels ne sont pas très jolis ni sans doute très fonctionnels. Donc reconstruire cette base qui est aussi utilisée par les scolaires, n'est pas du luxe.

Toutefois, nous nous étonnons que cette reconstruction soit conditionnée par la fusion des deux clubs, le Yacht Club et le Club Nautique. Après reconstruction, il n'y aurait donc qu'un seul club, une seule base nautique.

Cette fusion n'est pas aussi souhaitée que vous le dites par les membres de clubs. Et nous souhaiterions savoir quelle incidence cette fusion sur les subventions accordées par la Ville et donc la mise à disposition de la nouvelle base nautique.

En ce qui concerne les travaux proprement dits, nous trouvons leur coût très excessif et nous étonnons de devoir faire appel à un concours d'architectes pour un tel bâtiment. La Ville a sans doute les compétences pour gérer un tel dossier – ce qui permettrait des économies conséquentes, d'autant plus que vous citez l'approche « bâtiment durable méditerranéen » très intéressant et l'appui de l'association BDM reviendrait sans doute beaucoup moins cher que le concours d'architectes.

Merci.

M. LEONETTI

Monsieur le Premier Adjoint.

M. PAUGET

D'abord je me félicite globalement de l'adhésion quasi unanime de l'ensemble des groupes du Conseil municipal. C'est vrai que c'est un projet important et majeur pour la Ville d'Antibes.

D'un point de vue de l'aspect sportif, ça a été dit, mais au-delà de l'aspect sportif on va terminer d'aménager un endroit emblématique, en tout cas à mes yeux, puisque je l'ai dit tout à l'heure : on se trouve entre le Cap d'Antibes 'un côté, le port de la Salis, les remparts et la vieille ville de l'autre côté et cet espace méritait qu'on s'en occupe et qu'on le réaménage.

Je vais revenir sur les deux ou trois points qui préoccupent nos collègues. Tout d'abord, je suis aussi agréablement surpris de voir que vous vous préoccupez tous de l'avenir du club de boules. C'est vrai qu'il y a un clos de boules emblématique à cet endroit ; qu'il est depuis des décennies et décennies utilisé par l'ASOA et que, bien entendu, dans nos réflexions et dans notre préprogramme et dans les différents contacts que j'ai eu avec les utilisateurs de ce site, l'ASOA Antibes au titre du clos de boules fait partie de notre réflexion et donc je vous confirme que dans le programme, il y a une ligne spécifique en termes de budget qui prévoit la réinstallation du clos de boules existant qui va être complètement réhabilité. Actuellement c'est un aménagement qui s'est fait un peu de manière empirique au fil des années et donc

on va les doter d'un équipement digne de ce nom. La seule petite particularité, c'est que le clos de boules sera orienté dans l'autre sens. Ça a été vu avec les dirigeants, ça leur convient, mais le clos de boules sera préservé.

M. LEONETTI

Il est toujours face à la mer mais orienté dans l'autre sens.

M. PAUGET

Concernant la fusion des deux clubs, c'est vrai que c'est un chantier important puisque la particularité d'Antibes, c'est d'avoir deux grands clubs de voile et qu'on est une ville tournée vers le nautisme. Actuellement, les dirigeants des deux clubs, donc le Yacht Club et le CNA, travaillent depuis plus d'un an à leur rapprochement et à leur fusion.

Mme MURATORE, revoyez vos informations, mais il y a eu un premier vote au sein des deux Assemblées générales des clubs à l'automne, qui donne un accord de principe à presque 80 % des membres des deux clubs. Et en avril 2013, donc dans deux mois, il va y avoir les Assemblées générales qui vont dissoudre les deux structures et immédiatement dans la foulée l'Assemblée générale qui va créer le nouveau club qui devrait, et je livre un petit peu un scoop en avance, qui devrait s'appeler : « Société des régates antiboises » et qui effectivement va devenir le premier club de France de voile avec près de 2 000 licenciés. Pas uniquement en termes de nombre de licenciés mais en termes de filière de pratique de la voile, d'organisation de régates. Ça va devenir vraiment un opérateur très important et pour la Ville d'Antibes et aussi au plan national.

Concernant le coût des travaux, on est à un peu plus de quatre millions d'euros mais je vous rappelle que, dans ce programme, il n'y a pas que la livraison d'un équipement nautique, d'une base de voile. Il y a aussi le réaménagement du site puisque l'architecte des bâtiments de France est extrêmement vigilant sur le site, puisque je rappelle qu'on est dans le domaine public maritime. Il y a une partie du domaine public maritime de la Commune et on est à cheval sur ces deux espaces. Il y a une volonté de poursuivre la promenade entre la plage de la Salis et la plage du Ponteil.

Le deuxième souci, c'est de garder un champ visuel lorsqu'on est sur la route vers la mer. Donc il y a des contraintes extrêmement importantes mais qui sont nécessaires étant donné la qualité du site et qui nécessitent que l'on passe par un concours d'architectes. Ça aurait été dommage que l'on traite cet espace de grande qualité comme la réhabilitation d'un petit équipement communal traditionnel. Ça mérite à mon avis une touche architecturale.

M. LEONETTI

D'autant que le permis est donné par le Ministère.

Bien. Donc on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Alors il y a un deuxième vote. Sur le jury. Il y a cinq membres de jury. Moi je propose qu'il y ait un membre titulaire et un membre suppléant de l'opposition. Pour la majorité, en titulaires, je proposerais : M. PAUGET, Mme PUGNAIRE, M. RAMBAUD, Mme SAVALLI et pour les suppléants de M. PAUGET, M. ROUX ; de Mme PUGNAIRE, M. DULBECCO ; pour M. RAMBAUD, M. PERUGINI et pour Mme SAVALLI, Mme BADAOU.

Alors qui est candidat dans l'opposition ? Si on pouvait trouver une candidature dans l'opposition qui soit consensuelle. M. MOLINE. Suppléant de M. MOLINE ? Mme MURATORE. Ce n'est pas beau ça ?

Alors M. MOLINE, Mme MURATORE.

Est-ce que le Conseil municipal s'épargne le vote ? Je répète les titulaires : PAUGET, PUGNAIRE, RAMBAUD, SAVALLI, MOLINE. Suppléants : ROUX, DULBECCO, PERUGINI, BADAOU, MURATORE.

Qui est contre ? S'abstient ? Votée à l'unanimité. Parfait. Merci beaucoup.

04-1 - CATHEDRALE D'ANTIBES - ACHEVEMENT DE LA RESTAURATION - DEMANDE D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Mme TORRES – FORET – DODELIN

Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre du programme de restauration de ses monuments historiques, la Commune souhaite entreprendre des travaux afin d'achever la restauration intérieure de la cathédrale.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques. La rénovation de la tribune d'orgue, des salles adjacentes permettant l'accès aux tribunes de l'escalier, complètera ainsi la réfection des intérieurs entreprise au cours des années 80. Ces travaux sont un préalable à la restauration de l'orgue. Le programme de réfection inclut également la reprise partielle des induits extérieurs de la cathédrale ainsi que la Chapelle Saint Esprit fortement dégradée.

Le montant des travaux s'élève à 350 000 euros TTC. Une seconde phase de travaux pourrait être conduite. Elle concerne l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, les aménagements nécessaires y ayant été évalués à 75 000 euros TTC.

Donc il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de restauration et d'aménagement de la cathédrale, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation de l'opération et à solliciter des subventions pour la réalisation de ces travaux.

M. LEONETTI

« La Gauche et l'Écologie ».

M. PIEL

Nous ne contestons pas que nous sommes bien dans le cadre de la rénovation d'un monument historique et qu'il faut bien finir, autant que l'on puisse finir d'ailleurs ce genre de travaux, la rénovation intérieure de Notre Dame de l'Immaculée Conception.

M. LEONETTI

hallelujah.

[M. PIEL

Hallelujah oui, vous avez raison : 350 000 euros d'argent public vont être investis dans ce lieu à usage exclusivement religieux. 350 000 euros payés, payés – attendez ! – par tous les contribuables antibois. On aurait pu penser que le Vatican, l'Église, participent un peu au financement de ces travaux !

Par ailleurs, par ailleurs, vous nous annoncez une autre phase de travaux pour permettre l'accessibilité. Nous en sommes conscients que les croyants handicapés doivent pouvoir accéder à l'Immaculée Conception. 75 000 euros. Donc ce bâtiment au moins sera accessible, et ça, c'est très bien.

Mais concernant cette partie du rapport, vous aviez retiré une précédente délibération – c'était en mars 2012 – prétextant de la difficulté qui faisait de cette accessibilité un parcours du combattant. Alors depuis certainement que des études ont été réalisées et que maintenant on n'est plus obligés de passer par le petit couloir, ouvrir la trappe et rentrer par la porte adjacente puisque c'était cela que vous nous aviez dit.

Donc simplement, comme ce n'est pas dans la délibération, est-ce qu'on peut savoir les aménagements qui sont retenus ? De toute façon on votera cette délibération, bien évidemment. Mais je voulais marquer dans cette période où le Vatican est en émoi, que l'Église s'en sort quand même pas mal quoi. Parce que là on rénove un bâtiment avec de l'argent public y compris de personnes qui ne sont pas croyantes.

M. LEONETTI

Je rappelle...

M. PIEL

Et c'est sans stigmatisation !

M. LEONETTI

M. PIEL, je vous rappelle simplement que ce monument, qui est comme vous l'avez dit un monument historique, appartient à la Ville d'Antibes et que la loi 1905, qui est une période dans laquelle il y a eu de grandes lois, nous met dans une situation où on a à la fois propriétaires et obligés d'aménager.

Il ne vous a pas échappé que ces monuments, comme on a pu voir d'ailleurs à la télévision dans « Des Racines et des ailes » sur la cathédrale de Paris, ont un caractère beaucoup diffus et historique que le simple impact religieux qu'ils peuvent avoir.

Donc je comprends que, comprenant toutes ces considérations, vous allez voter cette délibération, et vous allez la voter avec des fonds publics sur un monument historique public qui sert effectivement de lieu de culte mais qui est aussi un patrimoine de la Ville d'Antibes.

Sur l'accessibilité, il y avait deux solutions d'accessibilité. Une qui ne retenait pas l'avis de l'architecte des bâtiments de France initialement mais était simple : c'était une pente et une autre qui était un peu complexe puisqu'on rentrait dans le garage et on ressortait pour repasser à l'extérieur. Là je pense que là plus on fait simple, mieux ça vaut. Il ne faut pas faire un parcours trop complexe car quand les parcours pour accès handicapés sont trop complexes, ils finissent par ne plus être utilisés. Donc il vaut mieux quelque chose de simple et utilisable plutôt que quelque chose complexe. Donc c'est l'étude des pentes soumis à l'architecte des bâtiments de France.

Quant à la réhabilitation interne et externe, on ne peut pas dire qu'il y a l'extérieur qui appartient à tout le monde et l'intérieur. On ne vous demande pas d'être croyant pour pénétrer dans une église. Donc vous pouvez continuer à y venir. Et vous pourrez admirer à admirer à l'intérieur ce qui est du patrimoine ; d'autres y trouveront autre chose. Mais, vous, en tout cas, vous pourrez vous réjouir que le patrimoine de la Ville d'Antibes soit restauré et entretenu.

Bien, on passe au vote. Qui est conte ? S'abstient ? Personne. La délibération est adoptée à l'**unanimité**.

04-2 - ARCHIVES - REEDITION DU CATALOGUE 'CENT ANS D'EXPANSION URBAINE : ANTIBES 1860-1960' - REPARTITION DES OUVRAGES A LA VENTE ET A L'ECHANGE DANS LES BOUTIQUES DES MUSEES ET DE LA VILLA EILENROC

Mme TORRES – FORET – DODELIN

Il s'agit uniquement d'autoriser la réédition du catalogue d'exposition d'archives « Cent ans d'exposition urbaine : Antibes 1860 – 1960 » en 2 000 exemplaires. On les vend 4 euros et puis on les répartit sur les différents sites d'archives municipales : Fort Carré, musée d'Archéologie, musée Picasso et la boutique de la villa Eilenroc.

M. LEONETTI

C'est un très beau document pour ceux qui aiment l'Histoire d'Antibes : voir comment la ville s'est étendue. Je vous le conseille. Et ceux qui le souhaitent pourront en avoir un exemplaire à leur demande.

Donc personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

05-1 - TAXE DE SEJOUR - SUPPRESSION DE L'EXONERATION

M. SEITHER

Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez la taxe de séjour est destinée à améliorer l'accueil touristique de la Commune. Elle est perçue exclusivement sur la population non résidente.

Plusieurs délibérations de 1973 à 2009 avaient instauré une taxe de séjour réel et fixé les modalités de perception de cette taxe ainsi que les tarifs applicables à chacune des catégories de l'hébergement.

Dans le cadre de l'ouverture du Palais des Congrès, dont les retombées économiques devraient être importantes au niveau de la Commune et particulièrement à Juan-les-Pins, il est proposé de supprimer l'exonération totale et facultative pour les personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la station.

Alors la recette principale et cette nouvelle recette supplémentaire seront reversées par la Ville à l'EPIC « Office du Tourisme » et sert au financement des actions qu'il met en œuvre destinées à augmenter l'attractivité touristique de la Commune.

Il vous est donc proposé de supprimer l'exonération totale, de rappeler les exonérations, les exonérations aux réductions dont vous avez la liste dans la délibération et de maintenir l'exonération partielle.

M. LEONETTI

Très bien. Pas d'intervention ? Personne n'est contre ni s'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

09-1 - SANTE - VACCINATIONS PUBLIQUES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DULBECCO

[Intervention inaudible car hors micro]

M. LEONETTI

Merci. Pas d'intervention, pas d'abstention, pas de vote contre. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

12-1 - MARIAGES - DONS REÇUS EN 2012 - REPARTITION

Mme CANOVA

Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement comme tous les ans, je vous propose de répartir les sommes qui ont été recueillies à l'occasion des mariages aux cinq associations habituelles pour une somme de 313,20 euros en vous précisant toutefois que, en ce qui concerne le Secours Populaire, puisqu'ils sont en train de changer de locaux, notre collègue Jacques GENTE qui s'occupe de ces subventions, attend d'avoir l'assurance et la constatation que tout est bien ok pour le fonctionnement du Secours Populaire avant de verser effectivement la subvention.

M. LEONETTI

Ce qui devrait rassurer M. PIEL qui devait intervenir sur le sujet.

M. PIEL

Oui, non, non je suis au du déplacement du Secours Populaire, mais il n'y aura pas de problèmes de ce côté-là.

Non moi je voulais faire part de mon inquiétude quand on constate la diminution importante des dons effectués à l'occasion des mariages chaque année. Et cette année encore, par rapport à l'année dernière, c'est près de 50 euros par association donc qui ne seront versés, tout simplement. Certainement la crise et les difficultés financières touchant nos concitoyens, y compris celles et ceux qui choisissent de s'unir.

Peut-être que l'ouverture au mariage pour tous permettra...

M. LEONETTI

Il l'a fait ! Il l'a fait ! [Rires] Je me disais : il ne va pas la faire celle-là ; mais il l'a faite ! [Rires]

M. PIEL

Peut-être donc l'ouverture au mariage pour tous permettrait un regain de dons, en espérant que les participants à ces cérémonies partagent aussi leur joie de les voir enfin accéder à ce droit.

M. LEONETTI

Monsieur PIEL, vous êtes, vous avez de loin été toujours le champion de la digression organisée pour arriver à ramener un débat sur une situation qui n'a rien à voir la délibération. Là franchement, c'est un contournement assez efficace !

M. PIEL

Subtil.

M. LEONETTI

Bon nous allons passer au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Pas la proposition de M. PIEL, mais qui s'abstient sur : « Mariages – Dons reçus en 2012 – Répartition ». La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Nous passons maintenant aux trois dernières délibérations.

27-1 - PROPRIETE COMMUNALE SITUEE 8 ALLEE DU CHATAIGNIER - PARCELLE SECTION BL N°213- DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme BLAZY

Monsieur le Maire et mes chers collègues, je me suis assurée que ce bâtiment très vétuste est impropre à l'habitation car je dois vous avouer que cela me fend le cœur de démolir. Je préfère construire. Mais pour cette maison, il est indispensable de la démolir. On va s'y plier. Merci.

M. LEONETTI

Alors Mme BLAZY, je voudrais bien sûr rappeler que l'îlot Chaudon il y a dix propriétés et que progressivement la Ville se rend propriétaire des espaces. On l'a fait dans un esprit qui consiste sans déclaration d'utilité publique et c'est au fur et à mesure que ça se fait. Donc ça se fera sur des années mais aujourd'hui c'est une huitième propriété acquise et démolie qui fera une entrée de ville avec une redéfinition paysagère, qui est déjà bien entamée parce que ceux qui se souviennent de l'entrée de ville avant l'aménagement actuel, avec un bar, un boucher, on se rappelle que l'entrée de ville s'est quand même légèrement améliorée sur l'îlot Chaudon.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Personne. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

29-1 - MUSEE PICASSO - ATELIERS D'ÉCRITURE « REGARDER / ÉCRIRE » - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE PICASSO ET L'INTERVENANTE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DAHAN

Monsieur le Maire et chers collègues, il s'agit dans le cadre du musée Picasso, de la prolongation pour 2013 d'une convention avec les Amis du musée Picasso et de l'intervenante des ateliers d'écriture « Regarder/Ecrire » en lien avec l'œuvre de PLENSA.

Donc il est demandé simplement que le Maire ou son représentant puisse en signer la convention.

M. LEONETTI

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

29-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - REAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE DU MUSEE - ACHAT, ECHANGE ET MISE EN VENTE DE PRODUITS EN REGIE - FIXATION DES MODALITES

M. LEONETTI

Je rappelle qu'à partir d'aujourd'hui, la jolie statuette des Amoureux de Peynet est en vente.

M. DAHAN

Tout à fait Monsieur le Maire. Oui, en fait, il s'agit simplement de réapprovisionner un musée qui fonctionne parfaitement bien, ceci pour un coût total de 13 371 euros avec une recette prévisionnelle de 21 844.

Il vous est demandé d'approuver les modalités d'acquisition des différents éléments pour la boutique.

M. LEONETTI

Il nous reste 45 secondes pour voter et arriver à 18h00 à la fin de ce Conseil municipal. Je félicite tout le monde pour avoir pris son temps pour exposer ses propositions et convictions mais en même temps ne pas avoir alourdi le débat.

Et donc qui est contre ? S'abstient ? Personne. La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Et donc il est 18h00.

La séance a été levée à 18 h 00

Le Directeur Général des Services,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI